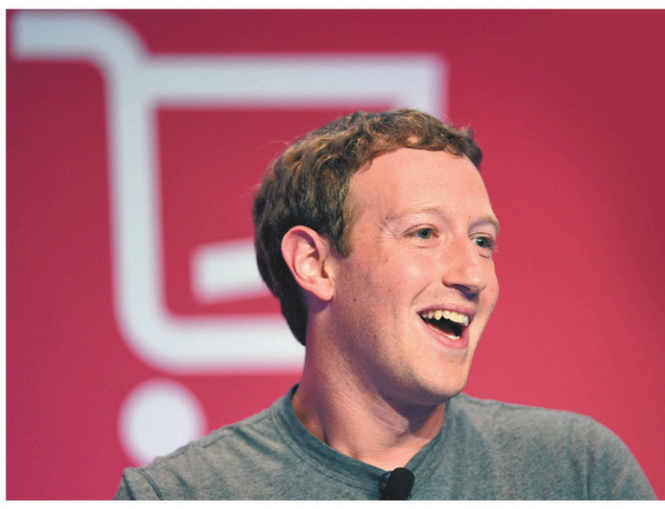
La Cour supérieure suspend le règlement de Montréal sur les **pitbulls**

Page A 2





Facebook se lance dans le commerce en ligne avec Marketplace

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVII Nº 225 LE DEVOIR, LE MARDI 4 OCTOBRE 2016 1,30 $ + taxes = 1,50 $



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Les quatre aspirants chefs du Parti québécois ont croisé le fer une dernière fois avant l'élection, vendredi, du successeur de Pierre Karl Péladeau.

DÉBAT DU PQ ORGANISÉ PAR *LE DEVOIR*

Ultime affrontement avant le vote

ROBERT DUTRISAC
MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondants parlementaires à Québec

Les quatre candidats à la direction du Parti québécois, Alexandre Cloutier, Jean-François Lisée, Martine Ouellet et Paul St-Pierre Plamondon, n'ont pas manqué d'exprimer leurs divergences sur les questions de la langue française, de la laïcité et des seuils d'immigration lors du débat organisé par *Le Devoir* sur les thèmes de la culture et de l'éducation.

Mais les protagonistes, qui semblaient conscients des lendemains qui suivront la course à la chefferie, sont demeurés modérés dans leurs échanges.

Quand il fut question de la laïcité de l'État, Alexandre Cloutier a soulevé le risque de *«fracture»* et parlé d'une *«voie de passage justement pour s'unir, pour additionner, parce que plus que jamais le PQ doit rassembler.* […] *Le visage du Québec a changé et le PQ doit également changer»*. Jean-François Lisée croit que le candidat du Lac-Saint-Jean imite Philippe Couillard en reprochant leur *«fermeture»* à ceux qui ne pensent pas comme lui. *«Dire que ça va effrayer les communautés si on dit qu'on veut marcher vers une société plus laïque, c'est ne pas les connaître»*, a-t-il dit. Il veut lancer un débat sur l'interdiction de la burqa et du niqab dans l'espace

VOIR PAGE A 8 : **DÉBAT**

NÉGOCIATIONS

Ottawa décrète, 3 provinces désertent

L'imposition par le fédéral d'un prix plancher pour la tonne d'émissions de carbone contrarie les provinces et les territoires

ALEXANDRE SHIELDS

Présentée par Justin Trudeau comme le moyen le plus efficace de réduire les émissions canadiennes de gaz à effet de serre, l'imposition d'un prix obligatoire sur le carbone a fait dérailler la rencontre des ministres de l'Environnement du pays lundi à Montréal. Trois provinces ont même quitté la salle en critiquant sévèrement la décision du fédéral, qui a pris tout le monde de court.

Alors qu'il prenait la parole aux Communes en réaffirmant la volonté de son gouvernement de ratifier rapidement l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le premier ministre Justin Trudeau a fait savoir qu'Ottawa imposera un prix sur le carbone fixé à 10$ la tonne aux provinces qui n'auront pas mis en place un système de tarification d'ici 2018. Le prix augmentera par la suite de 10$ par année, pour atteindre 50$ en 2022.

10 $

Prix plancher pour la tonne d'émissions en vigueur dès 2018

Les provinces pourront aussi, comme le Québec l'a déjà fait, mettre en place un système de plafonnement et d'échange des émissions. Ce système devra toutefois permettre d'atteindre la cible nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, soit une réduction de 30% d'ici 2030, par rapport à 2005. Et tous les reve-

VOIR PAGE A 8 : **CARBONE**

AUJOURD'HUI



Actualités › **Système de justice québécois.** Offensive contre les délais judiciaires. *Page A 3*

Le Monde › **Guerre en Syrie.** À « bout de patience », Washington interrompt ses pourparlers avec Moscou. *Page B 5*

Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 4

TAMI NEILSON

La chanteuse canadienne du bout du monde

SYLVAIN CORMIER

Toute petite, la planète. De qui donc s'empresse de me parler Tami Neilson, fabuleuse chanteuse country-soul-blues-gospel, grande vedette en Nouvelle-Zélande, en tournée canadienne pour la première fois, en spectacle à l'Upstairs ce mercredi? *«Damien Robitaille!* He's a big deal here, isn't he? *On chantait avec lui dans la chorale, en Ontario. C'était l'ami de mon petit frère!»* Dans le P'tit extra, adjacent au Lion d'Or, mon étonnement la fait sourire sous sa frange à la Bettie Page.

Bien sûr, revue de presse aidant, je sais depuis quelques semaines — depuis la sortie locale de son cinquième album: le vibrant *Don't Be Afraid* — qu'elle est Canadienne d'origine. Qu'avant de partir en 2006 chez les Kiwis pour y mener une carrière solo et y fonder une famille, elle était l'une des Neilson. Famille country *«dans la tradition de la Carter Family»*, qui

VOIR PAGE A 8 : **NEILSON**



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La chanteuse originaire de l'Ontario Tami Neilson est une grande vedette en Nouvelle-Zélande grâce à son mélange unique de country-soul-blues-gospel.

ACTUALITÉS



TORU YAMANAKA AGENCE FRANCE-PRESSE

Yoshinori Ohsumi, 71 ans, visage souriant encadré d'une barbe blanche sans moustache, les yeux éclairés de lunettes à monture invisible, a fait l'essentiel de sa carrière de biologiste à l'Université de Tokyo.

PRIX NOBEL DE MÉDECINE

L'autophagie, une clé pour vieillir en bonne santé ?

ÉLISABETH ZINGG
à Paris

La découverte du mécanisme de l'autophagie, récompensée par le prix de Nobel de médecine, pourrait contribuer à une meilleure compréhension des pathologies liées au vieillissement et peut-être permettre un jour de vivre plus longtemps en bonne santé.

Le Japonais Yoshinori Ohsumi a reçu lundi le prix Nobel de médecine pour ses travaux de recherche fondamentale sur l'autophagie, un processus de nettoyage et surtout de « recyclage » dans la cellule.

« Ce processus est très important, car si la cellule n'est pas capable de se nettoyer, on va avoir une accumulation de déchets », explique Isabelle Vergne, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en France, qui travaille sur l'autophagie.

« Si ce processus est complètement déréglé, ça peut entraîner de nombreuses pathologies », ajoute-t-elle. C'est le cas notamment des maladies neurodégénératives, comme Alzheimer ou Parkinson, des maladies infectieuses ou des cancers.

Mais d'autres pathologies comme l'obésité ou le diabète, certaines maladies cardiovasculaires ou intestinales, voire même l'arthrose seraient également concernées.

« La plupart des grandes pathologies sont liées à une insuffisance ou à un dysfonctionnement du processus autophagique », relève de son côté le Pr Guido Kroemer, autre spécialiste français qui travaille à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), en France.

Se manger soi-même

L'autophagie (qui signifie « se manger soi-même ») est un processus connu depuis les années 1960. Le Pr Ohsumi a identifié les gènes essentiels à l'autophagie dans les années 1990 en utilisant de la levure et en montrant qu'un mécanisme similaire était employé dans nos cellules.

Cette découverte a suscité une floraison de recherches, qui pour l'instant sont restées cantonnées aux plantes et aux animaux.

« Nous essayons de comprendre pourquoi ce processus diminue avec l'âge et de trouver des innovations capables de l'activer afin de maintenir nos cellules en bon état plus longtemps, et de pouvoir vivre une vie meilleure et plus longue », indique de son côté le Pr Ioannis Nezis de l'Université britannique de Warwick.

Dans la plupart des pathologies, l'autophagie doit être stimulée, comme dans les maladies neurodégénératives, pour éliminer les agrégats de protéines qui s'accumulent dans les cellules malades.

Il en va de même pour le diabète, l'artériosclérose ou les maladies infectieuses lorsqu'il s'agit de stimuler la réaction immunitaire.

« C'est plus complexe dans le cancer », selon le Pr Kroemer qui précise que, selon les cas, on peut envisager de *« stimuler, voire au contraire d'inhiber »* le processus d'autophagie.

Des travaux sur l'animal ont ainsi montré que des stimulateurs de l'autophagie pouvaient améliorer la réponse anticancéreuse, par l'entremise de la réponse immunitaire. Mais d'autres chercheurs se sont au contraire efforcés d'inhiber l'autophagie pour *« réduire le stress cellulaire lié à la chimiothérapie »*, précise-t-il.

Selon Mme Vergne, qui travaille sur la mycobactérie à l'origine de la tuberculose, de plus en plus souvent résistante aux antibiotiques, la stimulation de l'autophagie permet de contrôler l'infection.

Une stratégie qui s'adresse également à une autre mycobactérie, très présente chez les patients atteints de mucoviscidose, et elle aussi très difficile à traiter. *« On pense que si on arrive à augmenter l'autophagie, on pourrait l'éliminer* [...] *en demandant à l'organisme, par l'autophagie, de la tuer »*, explique-t-elle.

Doper son autophagie

Une autre pathologie, l'arthrose, qui touche essentiellement les personnes âgées, est également en première ligne. Selon Claire Vinatier, chercheuse à l'INSERM, des études précliniques sur des souris ont montré que l'activation de l'autophagie ralentissait l'apparition de l'arthrose et améliorait *« les signes de mobilité »*. *« Mais on est loin d'en être à l'homme »*, explique-t-elle.

Parmi les molécules déjà testées sur l'animal figure la rapamycine, un médicament antirejet déjà utilisé chez l'homme lors des greffes. Pour éviter les effets secondaires de ce puissant médicament, il est injecté directement dans l'articulation.

D'autres candidats sont aussi sur les rangs, comme la protéine Klotho, que l'on trouve dans le corps humain.

En attendant les essais cliniques chez l'humain, ce qui pourraient encore prendre quelques années, on peut déjà doper son autophagie grâce à son alimentation, avec le resvératrol, un antioxydant contenu dans le vin rouge, certains fruits et le chocolat, ou encore la spermidine, une autre arme secrète anti-vieillissement, présente notamment dans le roquefort, avance Patrice Codogno, un autre spécialiste de l'INSERM.

Agence France-Presse

Yoshinori Ohsumi : un parcours hors des sentiers battus

Tokyo — Le Japonais Yoshinori Ohsumi, lauréat du prix Nobel de médecine pour son apport dans la compréhension du renouvellement des cellules, dit avoir toujours fui les domaines de recherche les plus en vue.

« Je n'aime pas la compétition. Je m'amuse en faisant ce que les autres ne font pas plutôt que de faire ce que tout le monde veut faire », a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse lundi à Tokyo après l'annonce de son prix.

« C'était mon rêve lorsque j'étais petit garçon, mais le Nobel m'était sorti de la tête depuis que j'étais chercheur », a-t-il ajouté. Il est le 25e Japonais à obtenir le prix Nobel et le quatrième en médecine, selon les médias nippons.

M. Ohsumi, 71 ans, visage souriant encadré d'une barbe blanche sans moustache, les yeux éclairés de lunettes à monture invisible, a fait l'essentiel de sa carrière de biologiste à l'Université de Tokyo. Il y a mené des expériences sur le processus de l'autophagie qui ont donné des clés essentielles à la connaissance du vieillissement et de la réponse du corps à la faim et aux infections. Le processus autophagique est impliqué dans plusieurs affections comme le cancer et les maladies neurologiques.

Ce champ de recherche *« n'attirait pas beaucoup l'attention par le passé, mais maintenant nous sommes à une époque où il y a un accent plus fort là-dessus »*, avait-il estimé plus tôt sur la chaîne publique NHK. Il s'est dit *« surpris »* quand le secrétaire du jury Thomas Perlmann lui a téléphoné : *« Lorsque j'ai commencé mes travaux il y a 27 ans, on comptait 20 articles* [sur le sujet]*, il y en a peut-être 5000 »* maintenant, a-t-il dit.

Interrogé plus tard lors de la conférence de presse sur les coupes budgétaires dans le domaine de la recherche fondamentale, il s'est déclaré *« inquiet »*. *« C'est amusant de travailler sans savoir où on va. Il est difficile de savoir ce qui peut mener à un résultat. J'espère que la société va se préoccuper patiemment de la recherche fondamentale. »*

Né peu avant la fin de la guerre dans la ville de Fukuoka, sur l'île méridionale de Kyushu, où son père enseignait l'ingénierie, il grandit dans un milieu universitaire. Il est le plus jeune d'une fratrie de quatre garçons. S'il dit avoir été *« influencé »* par son père dans son choix de carrière, il se sent rapidement plus intéressé par les sciences naturelles que les domaines industriels, expliquera-t-il dans une interview accordée en 2012 au *Journal of Cell Biology*.

Avant de rejoindre l'Université de Tokyo, il obtient un poste postdoctoral à l'Université Rockefeller de New York.

MONTRÉAL

Suspension temporaire du règlement sur les pitbulls

JEANNE CORRIVEAU

Quelques heures après l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur le contrôle des animaux lundi, la Cour supérieure a ordonné à la Ville de Montréal de ne pas appliquer les dispositions spécifiques aux pitbulls en attendant qu'elle tranche, mercredi, sur la suspension du règlement demandée par la SPCA.

Le juge Louis J. Gouin a entendu les arguments des deux parties lundi, mais il n'a pas caché son inconfort à l'égard de deux aspects du dossier.

Il a ainsi remis en question la définition des *« chiens de type pitbulls »* qu'il juge très large, d'autant que la Ville y inclut les chiens pitbulls croisés, ce qui est susceptible de rendre très difficile l'identification des chiens appartenant à ce groupe et soumis à de nouvelles règles, comme l'obtention d'un permis spécial et le port de la muselière.

La dangerosité

Il s'est également interrogé sur le fait que la Ville ait pu excéder ses compétences en réglementant les pitbulls et en les assimilant à la catégorie des *« chiens dangereux »*, alors que, dans les faits, cette classe peut comprendre des chiens qui ne représentent pas une menace. *« Vous dites que "dangereux" peut vouloir dire "gentil". Je suis soucieux de la sécurité du public, mais il y a des lois qui existent »*, a dit le juge tout en suggérant que la Ville apporte des améliorations à son règlement.

L'avocat de la Ville, Me René Cadieux, a rétorqué que la Ville appliquait la notion de dangerosité de façon préventive et qu'elle était en droit de le faire.

Le juge s'est également étonné que la Ville n'ait pas encore eu confirmation de la race du chien qui a tué Christiane Vadnais en juin dernier, événement qui a poussé l'administration Coderre à élaborer son règlement.

Le chien était enregistré comme un boxer dans l'arrondissement d'Anjou. Des tests d'ADN auraient été effectués, mais les résultats n'ont pas été dévoilés. *« Est-ce à dire que c'est si difficile d'identifier un chien de type pitbull ?* a demandé le juge. *La Ville n'a pas attendu les résultats des tests d'ADN pour faire son règlement ? »*

Discriminatoire ?

Rappelons que le règlement adopté mardi dernier par le conseil municipal décrit les pitbulls comme les chiens appartenant aux races pitbull terrier américain, terrier américain de Staffordshire et bull-terrier du Staffordshire ainsi que tout chien issu de l'un de ses croisements ou présentant leurs caractéristiques morphologiques.

La SPCA s'était adressée à la Cour supérieure pour tenter de faire invalider les articles portant sur les pitbulls. Devant le juge, les avocates au dossier, Me Marie-Claude St-Amant et Me Sibel Ataogul, ont fait valoir que les dispositions du nouveau règlement étaient discriminatoires parce qu'elles imposaient des contraintes supplémentaires aux propriétaires de pitbulls et enfreignaient l'article du Code criminel qui accorde un statut d'êtres sensibles aux animaux.

La difficulté d'identifier les pitbulls compte tenu de la définition *« vague et ambiguë »* obligera à terme les tribunaux à déterminer, au cas par cas, s'il agit ou non de pitbulls.

Les avocates ont aussi soutenu que le règlement, qui interdit la mise en adoption de pitbulls, entraînera forcément l'euthanasie de chiens en santé et ne présentant pas de problème de comportement.

Décision mercredi

Le juge Gouin a annoncé qu'il rendrait une décision ce mercredi sur la suspension temporaire des articles litigieux en attendant que la cause soit entendue sur le fond, dans quelques mois.

Il a donc demandé à la Ville de ne pas appliquer les dispositions portant sur les pitbulls d'ici à cette décision. Comme la Ville a refusé, il a délivré une ordonnance de sauvegarde. Ainsi, les règles visant les pitbulls, comme le port de la muselière et l'interdit d'adoption, sont suspendues jusqu'à mercredi 17 h.

Le Devoir



Martin Soucy
Président-directeur général,
Alliance de l'industrie touristique du Québec

Faire du Québec un pôle touristique mondial

CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

Mercredi 12 octobre 2016 • de midi à 14 h
Marriott Château Champlain • 1050 Rue de la Gauchetière Ouest

Déjeuner-causerie dans le cadre de la Série *Affaires*

Thèmes abordés :

1. La mission et les objectifs de l'Alliance
2. Les tendances touristiques mondiales : le Québec est-il prêt ?
3. Les défis du nouveau modèle d'affaires pour l'industrie touristique québécoise

Avec l'appui de :

Bell · SNC·LAVALIN · Hydro Québec · AIMIA LA FIDÉLITÉ INSPIRÉE · Aéroports de Montréal · transat · Réseau Sépaq · Mt1642 · LE DEVOIR

INSCRIVEZ-VOUS • WWW.CORIM.QC.CA • 514 340-9622

ACTUALITÉS

PORTRAIT DU QUÉBEC OPAQUE

Un rapport expose à nouveau les failles de la loi d'accès à l'information

STÉPHANE BAILLARGEON

En 35 ans, le Québec est passé de champion à cancre de la classe étatique en matière d'accès aux informations publiques et de protection des données privées. Cette position déjà peu enviable ne fait qu'empirer puisque les autres sociétés démocratiques révisent régulièrement leurs pratiques tandis que le gouvernement multiplie les verrous sur ses données tout en laissant filer celles de ses citoyens, surtout en ligne.

Ce sévère constat résume les conclusions du nouveau rapport de la Commission d'accès à l'information. L'évaluation quinquennale déposée lundi confirme des tendances lourdes dénoncées dans les constats précédents, notamment dans le rapport de 2011.

La ministre responsable promet de remédier à la situation. *«En 1982, quand la loi sur l'accès à l'information a été adoptée, nous étions les premiers de classe, tout le monde reconnaît ça. Depuis, on n'a pas fait beaucoup et on est les derniers de classe. On le reconnaît»*, dit Rita de Santis au *Devoir*.

Elle dirige le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques. «*Nous sommes en train de préparer des modifications substantielles à la loi afin de nous remettre en tête de la classe,* ajoute la ministre libérale. *Nous allons répondre aux inquiétudes pas seulement du président de la Commission, mais aussi de la Fédération professionnelle des journalistes* [du Québec] *et d'autres groupes.*»

Ces inquiétudes ont été exposées en commission parlementaire en 2015. Mme de Santis espère déposer son projet de loi avant la fin de la session parlementaire, d'ici décembre.

Le toit coule

Le président de la Commission, Jean Chartier, a proposé l'image de la nécessité de rénover les législations concernées: «*Les fondations sont solides, mais la plomberie, l'électricité et même la toiture sont à refaire à neuf*», a-t-il dit lundi en conférence de presse, à Québec en présentant son rapport intitulé *Rétablir l'équilibre*.

Le président Chartier a aussi plaidé pour faire entrer les lois québécoises en matière de transparence et de protection des renseignements *«dans le XXIe siècle»*. Son rapport comprend 67 recommandations. La ministre Rita de Santis qui a reçu le rapport la semaine dernière ne veut pas discuter une des mesures en particulier.

Dans sa présentation orale, M. Chartier a glissé que le Québec arrive dixième sur quatorze au Canada pour son manque de transparence gouvernementale selon une évaluation de 2015 du Center for Law and Democracy, un organisme canadien. Et encore, à seulement deux points (81) de la quatorzième place occupée par le Nouveau-Brunswick avec une note de 79.

Trois axes

La transparence administrative et décisionnelle se trouve aux fondements des démocraties modernes. L'année 2016 célèbre d'ailleurs le 250e anniversaire de la toute première législation mondiale sur l'accès aux données, une décision votée en Suède et en Finlande en 1766. Il existe maintenant plus de 100 lois du genre dans le monde.

Le rapport *Rétablir l'équilibre* divise la présentation et ses recommandations autour de trois axes, la transparence des organismes, la protection de la vie privée et le mouvement mondial des données ouvertes.

Transparence. La législation québécoise permet plus de 150 dérogations. Le gardien des données recommande de revenir à l'esprit originel en ouvrant largement les vannes pour recenser l'information détenue et la diffuser. Il veut également que le principe de l'accessibilité s'applique à tout organisme subventionné par l'État de même qu'à ses filiales. Une règle de 50% des budgets sous perfusion étatique est évoquée. *«L'accès aux documents doit devenir la règle plutôt que l'exception»*, résume Jean Chartier dans la présentation de son rapport.

Protection. L'inventaire de la Commission révèle *«un constat implacable depuis des années»*, soit un net recul en ce qui concerne la confidentialité des renseignements personnels. Le problème s'amplifie avec la grande numérisation. Le rapport recommande d'inclure une obligation de responsabilité des entreprises, mais aussi un meilleur encadrement des renseignements sensibles. *«La Loi doit être modifiée pour affirmer la protection des renseignements personnels»,* résume le président Chartier en rappelant que les achats en ligne ou la consultation de sites Web entraînent la captation de renseignements privés par des entreprises.

Données. Là encore, la Commission réclame un *«engagement clair et précis de rendre disponibles des données ouvertes favorisant la démocratie et la transparence»*. Le rapport souhaite aussi des balises pour respecter les renseignements personnels. *«Il ne suffit pas de retirer le nom d'une personne d'une banque de données pour qu'elle ne soit pas identifiée»*, résume le président Chartier.

Le Devoir

La chronique de Michel David fait relâche aujourd'hui





JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La conférence de presse de lundi avait été convoquée par la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée qui, en compagnie des autres membres de la Table Québec-Justice, a présenté un plan d'action visant à ramener les délais dans des paramètres qui respectent la décision du plus haut tribunal.

Offensive contre les délais judiciaires

La ministre, les juges et les avocats s'engagent à « rétablir la confiance du public »

MARCO FORTIER

Trois mois après un «électrochoc» donné par la Cour suprême, le système de justice québécois prend les grands moyens pour rétablir la confiance du public, minée par des délais excessifs qui mettent en péril la bonne marche des procès criminels.

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, et d'autres responsables de la justice se sont engagés lundi à accélérer de façon importante la tenue des procès criminels. Ils répondent ainsi à l'arrêt Jordan de la Cour suprême du Canada, prononcé en juillet dernier, qui fixe à 18 mois la durée maximale d'un procès en Cour du Québec et à 30 mois un procès en Cour supérieure.

Passé ces délais, le droit à un procès dans des délais raisonnables est bafoué et les accusés peuvent être libérés, a tranché le plus haut tribunal du pays. C'est ce qui est arrivé le mois dernier à Salvatore Cazzetta, décrit comme un membre influent des Hells Angels, qui a été libéré dans cette cause (mais qui fait face à d'autres accusations). Il avait été arrêté en 2009 et accusé de gangstérisme, complot pour fraude et d'avoir privé les gouvernements de sommes dépassant 5000$. Trois autres accusés, qui faisaient face à des accusations comparables, ont aussi été libérés.

«Les longs délais qui ont cours actuellement dans certaines causes criminelles ne sont tout simplement pas acceptables et commandent une action concertée de tous les intervenants du milieu», a dit la ministre Stéphanie Vallée en conférence de presse au palais de justice de Montréal, lundi.

Des délais à respecter

Elle était flanquée des juges en chef de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, de la bâtonnière du Québec, de la directrice des poursuites criminelles et pénales (DPCP), ainsi que d'une représentante des avocats de la défense du Québec. Tous ces responsables de l'administration de la justice se sont engagés à changer la *«culture de complaisance»* envers les délais judiciaires, dénoncée en juillet par la Cour suprême.

«Nous n'aurons pas le choix: ça sera 18 mois ou 30 mois», a résumé Me Annick Murphy, du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), en parlant de la durée des procès criminels. *«Il faut rendre les dossiers à terme dans les délais prescrits et non pas laisser aller les dossiers»*, a-t-elle ajouté.

> *«Réduire les chefs d'accusation? C'est une question qu'on devra se poser. Une cause de gangstérisme, c'est plus difficile à prouver qu'une fraude. Il faut penser en termes de coûts et bénéfices.»*
>
> **Anne-Marie Boisvert, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal**

Par exemple, les procureurs de la poursuite doivent désormais envisager de réduire le nombre de chefs d'accusation ou de limiter le nombre d'accusés dans un procès, a illustré Me Murphy. Ce ne sera pas la fin des mégaprocès, mais ceux-ci seront gérés de façon plus efficace, a-t-elle expliqué. Le DPCP compte aussi faciliter la divulgation électronique de la preuve dans le but d'accélérer la mise en branle d'un procès.

Les procureurs du DPCP ont commencé à recenser des façons de faire progresser les procès les plus à risque, a indiqué Me Annick Murphy. Par exemple, il est possible que les procureurs se concentrent sur les procès où il y a une victime — comme dans les cas d'agression sexuelle — a expliqué au *Devoir* une sous-ministre de la Justice. Il en va de la confiance du public envers la justice, selon elle: les victimes doivent savoir que leur plainte sera traitée avec respect et diligence.

Coûts et bénéfices

Pour respecter les délais de 18 mois et de 30 mois fixés par la Cour suprême, il faudra sans doute réduire le nombre ou la portée des accusations dans des mégaprocès, estime Anne-Marie Boisvert, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. On pense tout de suite au procès de l'ex-maire de Laval, Gilles Vaillancourt, accusé avec 35 autres personnes de fraude, complot et corruption. M. Vaillancourt est aussi accusé de gangstérisme.

«Réduire les chefs d'accusation? C'est une question qu'on devra se poser. Une cause de gangstérisme, c'est plus difficile à prouver qu'une fraude. Il faut penser en termes de coûts et bénéfices», dit-elle.

L'experte en droit pénal estime que les juges devront aussi se montrer plus interventionnistes dans des procès. *«Au procès de Nathalie Normandeau, le juge s'est étonné que l'enquête préliminaire prenne six semaines plutôt que quatre. Mais une fois l'étonnement passé, est-ce qu'il peut faire quelque chose? Il va falloir que les juges soient un peu plus agressifs dans ce rôle-là»*, dit Anne-Marie Boisvert.

Le juge en chef de la Cour supérieure, Jacques R. Fournier, et sa collègue de la Cour du Québec, Élizabeth Corte, se sont engagés à collaborer avec tous les autres acteurs du milieu judiciaire pour accélérer les procès. *«Tout le monde devra faire les choses un peu mieux et un peu plus rapidement»*, a dit la juge Corte.

Le juge Fournier a réclamé une fois de plus la nomination de juges supplémentaires. *«La coopération est essentielle afin de résoudre la crise des délais judiciaires,* a-t-il dit. *Le système de justice est arrivé à saturation. Chaque arrêt de procédure pour délais excessifs en est un de trop. Ces échecs risquent de miner la confiance du public envers la justice. Si les citoyens cessent d'y croire, c'est tout notre système démocratique qui est menacé.»*

Le Devoir

DROGUE AU VOLANT

Le sénateur Carignan veut munir les policiers d'un détecteur

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Alors que le gouvernement Trudeau s'apprête à légaliser la marijuana, un sénateur conservateur s'inquiète du fait que les policiers du pays sont mal outillés pour serrer la vis aux conducteurs qui prennent le volant sous l'influence d'une drogue. Claude Carignan propose d'outiller tous les patrouilleurs de tests de dépistage en bord de route, tout comme ils le font depuis des années pour attraper les chauffards qui ont pris un verre de trop.

À l'heure actuelle, faute d'un test instantané lors d'un contrôle routier, les individus soupçonnés de conduire avec les facultés affaiblies par la drogue sont ramenés au poste de police où un évaluateur en reconnaissance de drogue leur fait subir quelques examens. Un processus long et accablant, selon le sénateur québécois Claude Carignan. Résultat, le crime est *«largement sous-déclaré parce que la police ne dispose pas des outils dont elle a besoin pour dépister les conducteurs»*, a-t-il déploré lundi en présentant son projet de loi privé.

Le nombre de cas serait presque équivalent à celui des cas de conduite en état d'ébriété, selon le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies qui rapportait qu'en 2012 la présence de drogues avait été décelée chez environ 40% des conducteurs mortellement blessés. Or en 2013, la quasi-totalité des poursuites pour facultés affaiblies portaient sur des cas d'alcool au volant (97%), contre seulement 3% de cas de facultés affaiblies par la drogue. *«Il y a un décalage entre la réalité et les accusations»*, a expliqué M. Carignan. Le problème est déjà *«alarmant»* et le sénateur craint qu'il ne devienne *«catastrophique»* lorsque la marijuana aura été légalisée.

Les policiers devraient selon lui avoir en mains un appareil de dépistage par la salive. L'agent pourrait ensuite faire passer un deuxième examen aux conducteurs appréhendés, afin d'évaluer leurs facultés physiques. De tels appareils de dépistage de la drogue sont déjà utilisés en Australie, en France, en Belgique, au Royaume-Uni et en Allemagne, a noté le sénateur.

Le gouvernement libéral, qui promet un projet de loi pour légaliser la marijuana au printemps prochain, attend les recommandations d'un groupe de travail mis sur pied pour le conseiller en la matière. Le fédéral attend en outre l'avis d'un comité qui se penche précisément sur la conduite sous l'influence des drogues. *«Entre-temps, la ministre* [de la Justice] *est ouverte à toute proposition législative»*, a indiqué le bureau de Jody Wilson-Raybould.

Son secrétaire parlementaire, Bill Blair, a convenu que le problème cité par le sénateur Carignan existe au pays et que son gouvernement travaille à une solution. *«Quand nous aurons fait ce travail, nous présenterons des lois plus sévères et nous nous assurerons que nos forces policières et nos tribunaux aient les outils nécessaires pour déceler, dissuader et poursuivre les individus qui commettent ces infractions»*, a-t-il indiqué à sa sortie des Communes.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Ottawa doit financer des garderies francophones, dit Graham Fraser

Le gouvernement Trudeau doit faire davantage pour assurer l'essor de services de garde francophones dans les provinces canadiennes où ceux-ci sont minoritaires, conclut le commissaire aux langues officielles dans un rapport paru lundi. Graham Fraser demande notamment de financer des initiatives touchant ces services dans son prochain plan pour les langues officielles. *«Des services accessibles aident les parents francophones à transmettre leur langue à leurs enfants, mais ils favorisent aussi leur transition vers l'école de langue française et le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté»*, a-t-il déclaré.

Le Devoir

Lieux de culte : référendum à Outremont le 20 novembre

Les citoyens de l'arrondissement d'Outremont se prononceront le 20 novembre par référendum sur le règlement interdisant les nouveaux lieux de culte sur l'avenue Bernard. Le règlement adopté par la mairie est déjà en vigueur sur l'avenue Laurier, mais suffisamment de citoyens se sont opposés à son application sur l'avenue Bernard pour forcer la tenue d'un référendum, exercice qui coûtera 65 000 $.

Le Devoir

La direction du Vieux-Port et le syndicat concluent une entente

La direction du Vieux-Port de Montréal et le syndicat des employés en grève depuis le mois de mai ont annoncé conjointement, lundi soir, la conclusion d'une entente de principe. L'équipe de négociation du Syndicat des employés du Vieux-Port de Montréal (SEVPM) recommandera l'acceptation de l'entente à ses membres lors d'un vote de ratification mercredi. D'ici là, les deux parties se sont entendues pour ne pas dévoiler le contenu de l'entente tant que les membres n'en auront pas pris connaissance. Il y a environ un mois, les 300 employés fédéraux membres du SEVPM, section locale de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC-Québec), avaient rejeté à la majorité l'offre d'un conciliateur. Le SEVPM, dont les membres travaillent notamment au Centre des sciences de Montréal, au Port d'escale et à la patinoire du Vieux-Port de Montréal, avait dit ne pas avoir obtenu le rattrapage salarial et des congés de maladie, présentés comme ses deux revendications principales.

La Presse canadienne



DIEU NALIO CHERY ASSOCIATED PRESS

En Haïti, les responsables sont passés de porte en porte dans les villes de Jérémie et des Cayes, pour informer la population de l'approche de l'ouragan. Au moins 1200 personnes ont été évacuées.

Ouragan *Matthew* en Haïti : des Canadiens sur un pied d'alerte

Port-au-Prince — Les étalages vides des supermarchés de Port-au-Prince témoignent de l'état d'urgence qui commence à se faire sentir depuis dimanche soir, en Haïti, à quelques heures de l'arrivée de l'ouragan *Matthew*.

Les pluies diluviennes qui accompagnent le puissant ouragan se sont abattues lundi sur la Jamaïque et sur Haïti, inondant les rues et chassant plusieurs résidants vers les abris d'urgence.

On déplore deux morts en Haïti, pour un bilan total de quatre victimes.

Avec plus de 3000 personnes déployées sur le terrain, la Croix-Rouge haïtienne travaille actuellement à sensibiliser les populations les plus vulnérables au réel danger que représente l'ouragan. Les habitants se trouvant à proximité de la mer ou dans les zones montagneuses sont les premiers ciblés en raison des risques accrus d'inondations, de glissements de terrain et d'éboulements.

«Ce n'est pas facile, car la population résiste et il faut arriver à persuader les gens de la nécessité de se déplacer vers les abris provisoires», fait valoir la Dre Marie Marcelle Cauvin, directrice exécutive de la Croix-Rouge haïtienne.

Quelque 1300 abris de fortune ont été aménagés à travers le pays pour accueillir 340 000 personnes qui pourraient être touchées par le passage de l'ouragan. Déjà, dans le département de Grand'Anse, situé dans le nord-ouest du pays, plus de 400 personnes ont trouvé refuge dans ces abris.

Lundi après-midi, la Croix-Rouge canadienne n'avait toujours pas reçu de demande officielle afin d'appuyer l'équipe locale. *«Tout le monde est en* stand-by *et nous sommes prêts à intervenir*, a assuré Brigitte Gaillis, porte-parole de l'organisme en Haïti. *Nous avons un système de réponse aux urgences si nos collègues haïtiens n'ont pas la capacité de répondre.* [Si la tempête prend de l'ampleur], *des équipes spécialisées travailleront en rotation pour évaluer la situation en fonction des zones affectées»*, a-t-elle expliqué.

Des provisions alimentaires, des couvertures et du matériel pour effectuer le traitement des eaux en cas de besoin ont été acheminés, principalement aux Cayes, dans le sud du pays, et à Jérémie, dans le nord-ouest. Selon Mme Gaillis, un hôpital mobile comportant une unité de chirurgie pourrait rapidement être déployé par avion si le pire survenait.

Se préparer devant l'inconnu

Dimanche, le président intérimaire d'Haïti, Jocelerme Privert, a appelé la population à la vigilance lors d'une allocution au Centre d'opération d'urgence nationale (COUN). *«Mes compatriotes, ne soyez pas têtus, ne dites pas: "Dieu est bon" et prendra soin de vous: il faudra évacuer les zones qui représentent un danger. Nous n'avons aucun intérêt à risquer notre vie»*, a-t-il prévenu.

Afin de rejoindre un maximum de gens, le Conseil national des télécommunications (CONATEL) a diffusé un texto en créole invitant les citoyens susceptibles de se retrouver dans des zones d'éboulement ou de glissement de terrain à se déplacer au plus vite chez des membres de leur famille ou des amis. Un article en créole a également été publié sur le site du quotidien francophone haïtien *Le Nouvelliste* visant à rappeler les principales consignes de sécurité et l'importance de faire ses provisions avant l'arrivée de *Matthew*.

Christiane Bruyère, qui habite à Port-au-Prince depuis quatre ans, dit se sentir en sécurité. En tant que coordonnatrice régionale pour le Programme de coopération volontaire canadien (PCV-Haïti), elle veille tout de même à ce que tous les coopérants demeurent à la maison jusqu'à ce que la tempête soit passée.

Alors que le pays se prépare à affronter le pire, les Canadiens en Haïti sont invités à s'inscrire sur le site du gouvernement du Canada avec leurs coordonnées complètes afin d'être joints plus facilement en cas de désastre.

Actuellement, environ 2000 Canadiens se sont inscrits sur le site. *«Malheureusement, ce n'est pas représentatif, car on estime qu'il y aurait 4000 Canadiens au pays»*, déplore Richard Le Bars, responsable des affaires publiques pour l'ambassade du Canada en Haïti. Ce dernier a toutefois constaté une trentaine de nouvelles inscriptions depuis lundi matin.

Cuba : 316 000 personnes évacuées

Quelque 316 000 personnes ont été évacuées par mesure de précaution dans l'est de Cuba, région qui devrait être frappée dans les prochaines heures par le très puissant ouragan *Matthew*, a annoncé la Défense civile lundi soir.

«20 000 personnes ont été mises à l'abri dans des refuges et 296 000 relogées chez des particuliers», a déclaré le numéro deux de cet organisme, Luis Angel Macareno, à la télévision.

L'« alerte cyclonique » a été déclarée par le gouvernement cubain dans six provinces orientales de la grande île des Caraïbes, dont Santiago de Cuba et Guantánamo.

Avec des rafales atteignant 230 km/h, *Matthew*, classé en catégorie quatre sur les cinq que compte l'échelle de Saffir-Simpson, progressait lundi vers le nord des Caraïbes à la vitesse de 13 km/h.

Avec Agence France-Presse

La Presse canadienne

Framasoft accélère la « dégooglisation » du Web

L'association fête les deux ans de son projet en lançant six nouveaux services libres et éthiques, solutions de rechange à Skype, à Evernote, à Google Groups et autres géants du Web.

CAMILLE GÉVAUDAN

Deux ans, déjà. Voilà deux ans que l'association Framasoft a lancé sa campagne « Dégooglisons Internet », avec sa carte rigolote d'Internet occupé par les géants du Web en référence à Astérix et à ses offensives pour proposer un service libre comme solution de rechange à chaque service américain des « Gafam » (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Le projet avance plus vite que ce qui était espéré, et Framasoft fête son anniversaire en dévoilant un nouveau service chaque jour de cette semaine.

Un village libriste qui résiste à l'envahisseur

L'idée de départ, dévoilée en octobre 2014, était de profiter d'une prise de conscience du grand public sur l'espionnage massif de nos vies numériques auquel s'adonnent les renseignements américains, après les révélations d'Edward Snowden. Cette surveillance est facilitée par les Gafam auxquels la majorité des internautes confient toutes leurs données : les déplacements géographiques sur Google Maps (donc Google), les vidéos chez YouTube (donc Google), les courriels sur Outlook (donc Microsoft), les conversations vidéo sur Skype (donc Microsoft), et puis les dossiers partagés sur Dropbox, les *post-it* sur Evernote, les envois de fichiers sur Wetransfer… Que des services privés américains, opaques et fermés, qui piochent dans les données de leurs clients pour peaufiner leur ciblage publicitaire et on ne sait quoi encore (puisque leur code source est secret), et dont il est très difficile de partir, car on peut rarement récupérer toutes les données qu'on leur a confiées.

Il reste 2017 pour tenter de faire quelque chose contre Twitter, Gmail et YouTube

Framasoft a donc voulu montrer qu'il est toujours possible de trouver une solution de remplacement aux services américains centralisés. Les militants de l'association et les développeurs de la communauté du logiciel libre ont proposé d'adapter ou de créer de toutes pièces leurs propres services, ouverts et libres, certes moins beaux et parfois moins faciles à utiliser qu'un Google Agenda, mais en qui on peut avoir confiance.

Pour quitter Evernote et Skype

Framasoft annonçait vouloir lancer dix « Framaservices » par an pendant trois ans, mais *«nous pensions que c'était un but impossible»*, écrit aujourd'hui l'association sur son blogue. Elle a finalement eu l'heureuse surprise de découvrir que les internautes ont répondu à l'appel : grâce aux dons, *«nous sommes en train d'y arriver!»*.

Non seulement les services existants sont entretenus, maintenus et mis à jour, mais de nouveaux sites arrivent à éclore. Framasoft a même lancé récemment Framinetest Edu, un clone à utiliser à l'école du jeu Minecraft, désormais propriété de Microsoft. Et pour les deux ans de Dégooglisons Internet, ça va être la fête toute la semaine.

Lundi sort Framalistes, le remplaçant de Google Groups. C'est un service simple pour gérer des listes de diffusion : *«choisir vos options d'abonnement, vous désabonner, accéder aux archives ou gérer les listes dont vous êtes propriétaire, etc.»*.

Mardi, ça sera Framanotes, à la place de Evernote pour *«créer, conserver et chiffrer vos notes, images, fichiers, marque-pages sur des tableaux»*.

Mercredi, Framaforms pour abandonner les questionnaires et formulaires en ligne *made in* Google.

Jeudi, gros morceau : Framasoft s'attaque à Skype en sortant Framatalk. On y lancera des vidéoconférences ou des conversations audio sans logiciel ni inscription. Un clic pour créer le salon de discussion, et c'est prêt. Il n'y aura plus qu'à inviter les participants en leur envoyant le lien.

Vendredi, la classe : Framasoft lance son Framagenda. C'est aussi joli et complet qu'un Google Agenda, juste un poil plus compliqué à synchroniser avec les appareils mobiles.

Deux projets sont encore sur le gril pour 2016 — un site pour les pétitions en ligne au lieu d'Avaaz et de Change.org, et un outil de traduction de logiciels. Il restera ensuite 2017 pour tenter de faire quelque chose contre les mastodontes Twitter, Gmail et YouTube. On souhaite bien du courage à Framasoft, mais ses militants semblent surmotivés : la dégooglisation a *«remobilisé les énergies en interne»* alors que Framasoft *«était sur le point de fermer»* en 2014 : *«Épuisement des membres, épuisement des ressources financières…»* En deux ans, l'association est *«passée de deux à cinq permanents»*, vient de prendre un nouveau CDD [contrat à durée déterminée] et a accueilli *«de nouveaux membres bénévoles pleins d'énergie et d'idées»*.

Libération

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

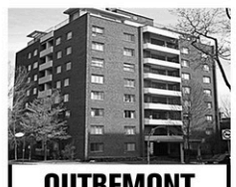
LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

Condo 2 étages - Ste-Adèle
3 ch. A./C. Plancher chauffant.
Piscine. 2 1/2 sdb. 1 437 pc.
Bel environnement.
(450) 229-1336

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER



OUTREMONT
445 St-Joseph Ouest,
près Laurier
Immeuble béton, ascenseurs
4½ (petit) 1 450 $/mois
4½ (grand) 1 750 $/mois
Chauffé, eau chaude et électroménagers inclus.
Garages intérieurs 125 $/mois
SURINTENDANT
514-276-5949

Un don d'espoir pour la vie
ARMÉE DU SALUT
1-877-488-4222
www.ArmeeduSalut.ca

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE
La **Commission des droits de la personne du Québec** rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

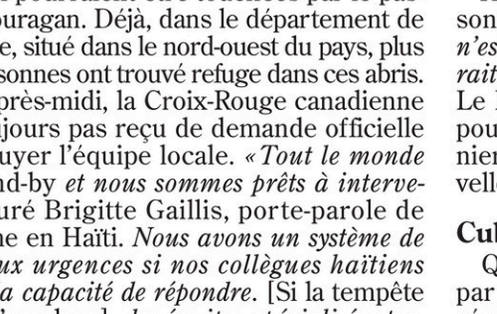
PLATEAU - Grand 9 1/2
De Bordeaux / Gilford
RDC avec s/sol. Cour. Stat dbl.
2 400 $ Libre 514-598-5872
locationduplateau.com

Rosemont - 26e Ave - Beaubien
6 1/2. SDB, cuisine, balc., planc. rénovés 2016. Haut de duplex.
Dispo maintenant.
(514) 616-0709

VERDUN - HAUT DE DUPLEX
Vaste 5 1/2 à 2 minutes du métro et Bixi. Belle rue paisible et ombragée. Excellent voisinage.
LIBRE 1er NOVEMBRE
WWW.BONNEVISITE.CA/687
514-678-2412

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

CHARLEVOIX À LOUER



À LOUER AU MOIS
Maison sur la falaise de Pointe-au-Pic (La Malbaie). Tranquille. Entièrement meublé, 3 chambres, tout compris, câble, Wi-Fi. Vue panoramique sur le fleuve et les montagnes. Près de tous les services et attractions. Immense terrain. Non-fumeur. Pas d'animaux.
Octobre et novembre : 1 575 $ / mois
Hiver 2017 : 1 775 $ / mois
438-491-2301
PRECOURT.GAGNE@GMAIL.COM

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08
Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin
Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons.
2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée.
Terrasse ensoleillée. Internet.
www.bonnevisite.ca/nyons
mariehalarie@gmail.com

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

176 CHALETS À LOUER

Au coeur des pistes à Val David
5 1/2, 2 ch., grand salon avec foyer, cuisine/SDB rénovées, pl. de pin. **5 000 $ de nov. à avril.**
514-216-8373 514-527-8373

205 ESPACES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Espace commercial à louer
300 St-Sacrement, Vieux-Montréal
500 à 3,000 pc
tsp@videotron.ca
514-845-3254

307 LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142
1317, ave du Mont-Royal Est

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO YAMAHA À VENDRE
Excellent état. Très peu utilisé.
Valeur de 4 000 $
Vendrait 2 500 $
(450) 966-9336

390 DIVERS

Traîneaux ART'ic en bois
Pour enfants jusqu'à 5-6 ans
Un cadeau de naissance original
650 $ et plus (514) 606-1752
www.jocelynlegault.com

564 DÉCORATION INTÉRIEURE



BAIN EN BOIS 100 % QUÉBEC ARTECO INC
arteco.ca
438.397.1560
arteco.inc@gmail.com
PARCE QUE VOUS ÊTES UNIQUE

529 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

GARDIENNE D'ANIMAUX
15 ans d'exp. À votre domicile.
Limite de 3 animaux. Chats, oiseaux et lapins. (514) 381-2503
carodette@videotron.ca

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR
Le Mémoriel
1895, rue Du Havre Montréal Qc H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Téléc.: 514 525-7999 necrologie@lememoriel.com
Par téléphone, télécopieur ou par courriel Dimanche à vendredi : 10h à 12 h et de 13h à 17h00 (comptoir à la clientèle fermé le dimanche) Samedi : fermé Heure de tombée 15h15
Le mémoriel

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

564 DÉCORATION INTÉRIEURE

564 DÉCORATION INTÉRIEURE

599 MESSAGES

599 MESSAGES

Promotion spéciale
Petites annonces
Pour les annonces textes de 5 lignes et moins
7 jours de parution : 100 $
Pour les encadrés
À l'achat de deux obtenez le troisième gratuitement
Pour information
Téléphone : 514 985-3322
Courriel : petitesannonces@ledevoir.com
LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie, Pierre Arcand, a annoncé lundi à Montréal un projet pilote pour implanter des stations multicarburants, dont la première d'ici la fin de 2018.

Québec est persuadé d'atteindre 100 000 véhicules électriques en 2020

ALEXANDRE SHIELDS

Même si l'objectif de Québec d'atteindre 100 000 véhicules électriques sur les routes d'ici 2020 est encore très loin du compte, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Pierre Arcand demeure certain de la réussite de ce volet majeur de la politique énergétique du gouvernement Couillard.

Un peu plus de 11 600 véhicules électriques roulent actuellement sur les routes de la province. Une nette progression par rapport aux données de 2012, alors que seulement 1200 véhicules de ce type étaient immatriculés au Québec.

Ce chiffre de 11 600 représente toutefois à peine 12% de l'objectif de 100 000 véhicules en 2020 fixé par le gouvernement. Sera-t-il possible de l'atteindre? *«Il reste quatre ans»*, a d'abord répondu M. Arcand lundi matin, dans le cadre d'une conférence de presse portant sur un projet de station *«multicarburants»*.

11 600

véhicules électriques roulent actuellement sur les routes du Québec.

«Il y a actuellement des projets extrêmement intéressants», a ajouté le ministre, en soulignant *«la demande très forte»* pour certains modèles de voitures, dont la Volt ou la Tesla. *«Il est clair également qu'il va y avoir de plus en plus de voitures hybrides rechargeables sur le marché»*, a-t-il également fait valoir.

Projet pilote

Globalement, donc, le ministre Arcand estime que l'objectif demeure atteignable. *«Je pense que, lorsqu'on regarde la situation, je suis plus optimiste que vous»*, a-t-il répondu à la question du *Devoir*. M. Arcand a du même coup souligné que l'objectif de doter chaque station-service d'une borne de recharge d'ici 2020 demeure.

Qui plus est, le gouvernement a décidé de s'associer à des entreprises comme Gaz Métro, La Coop fédérée et Hydro-Québec pour développer un *«projet pilote»* de station *«multicarburants»* qui offrira de l'hydrogène, du propane ou du gaz naturel dans la même station-service. Une première station de ce type doit être implantée en 2018.

Les émissions du secteur des transports représentent 43% de toutes les émissions de la province. Un virage vers une *«économie faible en carbone»* suppose donc un changement de mentalité chez les Québécois. *«Les consommateurs doivent faire les bons choix, et il faut les aider à faire les bons choix»*, disait d'ailleurs le premier ministre Philippe Couillard au moment de dévoiler la politique énergétique 2030 en avril dernier, en mentionnant l'idée de bonifier l'offre de transport en commun, dont les trains.

Le parc automobile du Québec devrait croître de plus de 300 000 véhicules d'ici 2020, et ainsi avoisiner le cap des cinq millions. Dans ce contexte, les voitures électriques continueront de représenter une faible part du total. Pendant ce temps, on assiste à une croissance de la vente de véhicules utilitaires sport.

Le Devoir

Décès du dernier résistant français au Québec



Henry Daoulas

Henry Daoulas, un des derniers résistants français à avoir maintenu à Montréal la tradition de la commémoration de l'appel aux armes du général de Gaulle, s'est éteint en juillet dernier. Âgé de 96 ans, il avait décidé en 2015 de mettre fin à cette tradition vieille de 75 ans. Depuis la fin de la guerre, la lecture publique du célèbre appel aux armes de De Gaulle était prononcée au parc La Fontaine le 18 juin devant l'obélisque dédié au célèbre général.

Le Devoir

Un adolescent a été arrêté à la suite de menaces contre une école d'Asbestos

Asbestos — Un adolescent a été arrêté lundi à la suite de menaces proférées sur les médias sociaux, qui visaient l'école secondaire de l'Escale à Asbestos, en Estrie. La relationniste Ingrid Asselin, de la Sûreté du Québec (SQ), a précisé que l'arrestation avait eu lieu vers 7 h 30 au domicile de l'adolescent, qui est situé sur le territoire de la MRC des Sources. Du matériel informatique a été saisi et vérifié afin de déterminer s'il a pu être utilisé pour formuler ces menaces. La SQ n'exclut pas qu'il puisse y avoir d'autres arrestations relativement à cette affaire. Après avoir été informée des menaces, la Commission scolaire des Sommets avait annoncé la fermeture de l'école secondaire de l'Escale et du Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie pour la journée. Elle expliquait qu'elle n'était pas en mesure d'assurer la sécurité de l'ensemble des élèves et du personnel. Les élèves et le personnel ont donc été priés de demeurer à la maison.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Couillard présente sa candidate dans Verdun

C'est Isabelle Melançon, l'actuelle chef de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur Hélène David, qui portera les couleurs du Parti libéral du Québec (PLQ) lors de l'élection partielle dans Verdun, a confirmé lundi le premier ministre Philippe Couillard. Militante de longue date du PLQ, Mme Melançon avait déjà été candidate dans Saguenay, en 2002, puis directrice des communications du parti de 2005 à 2007. De 2008 à 2014, elle avait occupé les fonctions de directrice des communications à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). La date de l'élection complémentaire dans Verdun, un bastion libéral, n'est pas encore connue. Elle a été rendue nécessaire par la démission de l'ex-ministre des Transports, Jacques Daoust, le 19 août dernier.

CLIMAT

L'Inde, pollueur majeur, ratifie l'accord de Paris

Malgré ses promesses écologiques, New Delhi dépend fortement de ses centrales polluantes au charbon

JULIEN BOUISSOU

C'est un grand pas vers l'entrée en vigueur de l'accord de Paris sur le climat. L'Inde a ratifié, dimanche, le traité issu de la COP21 destiné à contenir le réchauffement climatique sous le seuil de 2 °C par rapport au niveau préindustriel.

La date n'a pas été choisie par hasard: c'est le jour anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi, qui avait déclaré que la planète comptait *«suffisamment de ressources pour répondre aux besoins de tous, mais pas assez pour satisfaire le désir de possession de chacun»*. L'Inde peaufine ainsi son image d'une puissance émergente, consciente de ses responsabilités dans la limitation du changement climatique.

Un total de 62 pays représentant près de 52% des émissions mondiales de gaz à effet de serre ont désormais ratifié l'accord. Avec l'Union européenne, qui doit emboîter le pas de l'Inde mercredi, le traité conclu à Paris en décembre 2015 réunit les conditions nécessaires à son entrée en vigueur, qui devrait intervenir dès novembre pendant la COP22 de Marrakech.

Pour l'Inde, un défi difficile se pose: comment réconcilier les impératifs de développement et ceux de la lutte contre le changement climatique? Plutôt que limiter sa consommation d'énergie, elle a choisi de se convertir aux énergies propres. C'est en tout cas son intention. Car le charbon, le plus polluant d'entre tous, est aujourd'hui à l'origine de 60% de sa production d'électricité, et sa consommation devrait doubler d'ici une quinzaine d'années.

Dans sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique remise à l'ONU le 2 octobre 2015, le gouvernement indien annonçait vouloir augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable à 175 gigawatts (GW), contre 38 GW aujourd'hui, en misant essentiellement sur le solaire. Un objectif jugé ambitieux, et qui va dépendre de l'évolution du coût des panneaux solaires et des financements mis en place par le gouvernement.

Le premier ministre, Narendra Modi, est également à l'origine de l'Alliance solaire mondiale, destinée à favoriser les partenariats entre 120 pays pour promouvoir cette énergie renouvelable. D'ici à 2030, l'Inde veut augmenter la part des sources d'énergies non fossiles à hauteur de 40% de sa production d'électricité. Ce qui l'obligerait à multiplier par dix ses capacités de production nucléaire, de 6 à 63 GW. De nombreux experts y voient un programme irréaliste, tant la construction de centrales rencontre une forte opposition dans le pays. New Delhi s'est aussi engagée à réduire d'au moins un tiers l'intensité carbone de son PIB d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2005.

«Justice climatique»

Au total, l'Inde évalue à 2500 milliards $US l'ensemble des actions qui doivent être engagées en matière de climat. Elle compte sur les transferts de technologies et l'aide financière des pays développés pour atteindre ses objectifs. Car New Delhi entend bien mettre les pays riches en face de leurs responsabilités. *«On doit passer d'un discours sur le changement climatique à celui sur la justice climatique»*, avait déclaré, en septembre 2015, M. Modi.

Malgré des objectifs ambitieux, le pari indien est donc loin d'être remporté. Le pays, qui s'apprête à devenir un géant industriel et urbain, est déjà le troisième émetteur de gaz à effet de serre de la planète et, si rien n'est fait, ses émissions pourraient presque doubler d'ici à 2030. Si l'Inde veut continuer à sortir des millions d'habitants de la misère — 363 millions vivent sous le seuil de pauvreté — sans changer son modèle de développement, elle pourrait mettre en péril, à elle seule, l'objectif de limiter la hausse des températures mondiales à 2 °C. L'Agence internationale de l'énergie estime que la demande indienne constituera le quart de la hausse mondiale de la consommation d'énergie d'ici à 2040.

Malgré la réticence

L'Inde, qui a eu longtemps la réputation d'être inflexible dans les négociations sur le changement climatique, a adopté une attitude plus conciliante lors du sommet de Paris de décembre. *«Après la ratification de l'accord par la Chine et les États-Unis en septembre, et par le Brésil, l'Inde n'a pas voulu apparaître comme la seule puissance émergente à traîner les pieds,* explique une source diplomatique européenne. *Le feu vert de M. Modi a été donné, malgré la réticence de son administration.»*

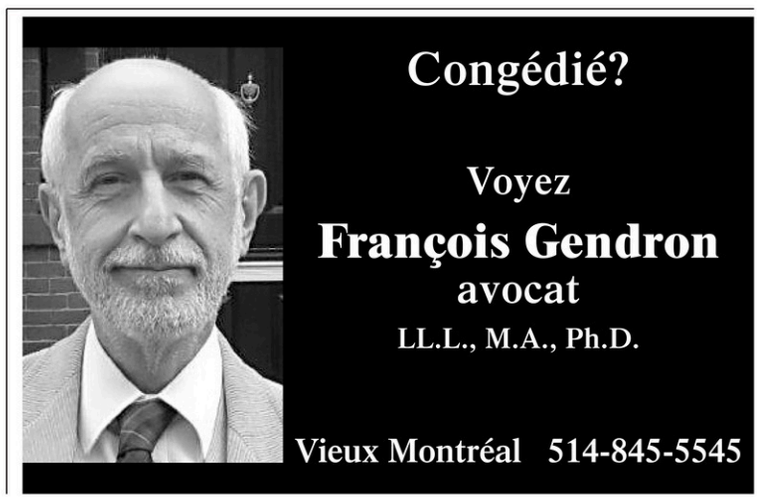
Est-ce aussi parce que l'Inde a une conscience plus aiguë des catastrophes qui la menacent? Avec le réchauffement des températures, les précipitations pendant la mousson seront plus abondantes et de courte durée, mettant en danger la production agricole du pays. La fonte des glaciers de l'Himalaya aggravera les risques de crue dans la plaine du Gange, et les cyclones seront plus nombreux à balayer sa côte Est.

Le pays a pris conscience de ces dangers lors des inondations qui ont ravagé la ville de Chennai, dans le Sud, en décembre 2015. Destructrices, elles comportent également des risques sanitaires importants, en favorisant la multiplication de moustiques porteurs de la dengue, du chikungunya ou du paludisme. Le gouvernement évalue les pertes liées à l'élévation des températures à 1,8% de son PIB annuel jusqu'en 2050.

«L'Inde vient de montrer qu'elle était un pays responsable dans les négociations sur le climat, mais la ratification n'est que le début de difficiles négociations, assure Chandra Bhushan, le directeur général adjoint du Centre pour la science et l'environnement, basé à Delhi. *Elle devrait jouer un rôle important dans les discussions à venir sur les sujets du financement de la lutte contre le changement climatique, de l'adaptation, et des pertes et dommages.»*

Le gouvernement doit désormais concrétiser ses promesses, en mettant sur pied des comités interministériels et en nouant un dialogue avec les différents États fédéraux et les municipalités. Un régulateur indépendant mesurant les émissions de chaque secteur de l'industrie doit également être créé.

Le Monde



ÉDITORIAL

DÉPENSES DES DÉPUTÉS QUÉBÉCOIS

Secret caduc

Seuls les élus de Québec solidaire ont accepté de dévoiler à La Presse canadienne les montants de frais d'hébergement qu'ils ont réclamés à l'Assemblée nationale, apprenait-on lundi. Si ces dépenses sont très bien surveillées, comme le président de l'Assemblée nationale le martèle depuis des années, pourquoi les députés libéraux, péquistes et caquistes s'accrochent-ils à ce secret anachronique? Même le Commissaire à l'information a dénoncé cette fermeture, hier.

Les députés du Parti libéral, du Parti québécois et de la Coalition avenir Québec, sont souvent les premiers, en toute circonstance à réclamer plus de *«transparence»*; ou alors à promettre de former le gouvernement *«le plus transparent de l'histoire»*. Or, lorsqu'il est question de leurs propres dépenses en tant qu'élus de l'Assemblée nationale, ils se font discrets, amants du secret.

Ce sont eux qui votent les lois et d'ailleurs les lois leur donnent, comme par hasard, raison. L'article 34 de la Loi sur l'accès — ou plutôt, ici, le non-accès… — à l'information blinde le refus de tout député de rendre ses dépenses publiques : *«Un document du Bureau ou d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible, à moins que le membre ne le juge opportun.»*



ANTOINE ROBITAILLE

De 1992 à 2002, le journaliste Rod Macdonell, de *The Gazette*, a ferraillé avec l'Assemblée nationale devant les tribunaux afin d'avoir accès aux allocations de dépenses des députés. Dans un jugement divisé (5 juges contre 4) en novembre 2002, la cour a finalement donné raison aux élus, en se fondant entre autres sur cet article 34.

Depuis, on ignore la manière dont sont utilisés ces deniers publics. Rassurons-nous: derrière les portes closes, tout se passe impeccablement, répète le président Jacques Chagnon. En mars, lors de l'étude de crédits de l'Assemblée nationale pour 2016-2017, il reprenait son antienne concernant les dépenses des députés: *«Notre organisation est beaucoup plus claire sur ce qu'on accepte ou pas comme* […] *dépenses reliées au travail des députés»*. Si le contrôle de ces dépenses est si rigoureux, quelles craintes peuvent alors avoir les députés à les dévoiler? Pourquoi ne pas faire comme à Ottawa, où au moins un résumé des dépenses est disponible?

La situation, à Québec, devient intenable. Jean Chartier, président de la Commission d'accès à l'information, a bien fait comprendre, lundi, alors qu'il présentait son rapport quinquennal, que ce secret était dépassé. Après tout, a-t-il dit (en anglais), il s'agit de l'argent des contribuables! Le montant global octroyé à tous les élus pour se loger à Québec devrait *«à tout le moins»* être rendu public. Depuis longtemps, l'interprétation de l'article 34 est problématique, donne lieu à trop de restrictions, a-t-il aussi soutenu.

Comme M. Chartier l'écrivait d'ailleurs dans son communiqué, la loi d'accès a plus de 35 ans, mais n'a jamais été revue en profondeur. Or, depuis, *«bien des choses ont changé: la société a évolué, de nouveaux besoins ont émergé, de nouvelles technologies ont fait leur apparition. Tout cela a eu pour effet de rendre caduques certaines dispositions»* des lois sur l'accès, écrit M. Chartier.

Certaines pratiques, aussi, sont considérées comme caduques. En 2009, au Royaume-Uni, des journalistes ont réussi, devant la High Court, à faire appliquer une loi d'accès aux dépenses des députés. Que découvrit-on? Que bien des élus abusaient. Le scandale avait été si grand que Michael Martin, «speaker» de la Chambre des communes à Westminster, avait été forcé de démissionner… À Québec, c'est parce que l'ex-lieutenante-gouverneure Lise Thibault ne pouvait échapper à cette loi qu'un journaliste a eu accès à ses dépenses folles, que la police a pu faire enquête pour constater qu'elle fraudait.

Comme le commissaire Chartier le soutient dans son communiqué de lundi: *«La transparence de l'État constitue une des valeurs phares de la société québécoise* […] *Il est indispensable que la Loi sur l'accès s'applique à toute entité substantiellement financée par l'État ou qui exerce une fonction de nature publique, de même qu'aux filiales qui lui sont rattachées directement ou indirectement.»* Cela devrait comprendre l'Assemblée nationale. Car comme l'écrivaient les juges dissidents dans la cause Macdonell, *«nous doutons fort qu'il soit essentiel à la fonction du député de garder le secret sur la façon dont il dépense les fonds publics qui sont mis à sa disposition et dont l'utilisation est soumise à des modalités précises»*.

Ce secret existe depuis trop longtemps déjà. Il doit être levé d'une manière ou d'une autre.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Merci, Djemila Benhabib!

Chère Djemila,

Tout au long de cet injustifiable procès, tu as été admirable et impressionnante. Les adversaires de la laïcité auraient tant souhaité que tu regrettes, que tu t'excuses, que tu baisses le regard, en un mot que tu t'aplatisses. C'est à un véritable procès politique que j'ai assisté. Le procès des thèses que tu défends avec courage, constance et détermination depuis la publication de *Ma vie à contre-Coran*, de la bataille que tu mènes contre l'intégrisme, de ton opposition au financement public des écoles religieuses, de ta résistance au laïus dominant sur le voile islamique, de ta réprobation des accommodements religieux, de ton engagement en faveur de l'indépendance. *«N'est-ce pas vous qui êtes désincarnée dans ce monde qui a déjà accepté le multiculturalisme?»*, ai-je entendu dans la bouche de Julius Grey. Quelle vulgarité. En vérité, tu défends remarquablement l'héritage de la Révolution tranquille. Le Québec peut être fier de te compter parmi ses citoyens. C'est leur liberté, notre liberté à tous, que tu protèges. Je n'ai, pour ma part, qu'une seule chose à te dire: merci.

Lors du lancement de notre livre, *L'islamophobie*, au Centre humaniste du Québec il y a quelques jours, un homme souhaitant débattre avec les auteurs a défendu l'idée selon laquelle la sensibilité religieuse devait être respectée. Je suis citoyen français et j'ai ressenti cet impératif comme une violence inouïe. Comme je le lui ai répondu, qu'on ne vienne pas me — nous — conseiller de respecter la sensibilité religieuse, en particulier musulmane. Les attentats de janvier 2015 et ceux qui s'en suivirent sont une césure pour beaucoup d'entre nous. L'autocensure et le religieusement correct ne font pas partie de notre dictionnaire. La liberté d'expression, aussi violente, brutale et incisive qu'elle puisse être, est l'une de nos armes les plus fondamentales.

C'est un principe non négociable que nos démocraties doivent consolider, garantir et protéger.

Alban Ketelbuters, candidat au doctorat en études littéraires à l'UQAM et au doctorat en Histoire et civilisations à l'École des hautes études en sciences sociales
Le 2 octobre 2016

L'éthique du gouvernement Couillard

Encore une fois, un ministre du gouvernement Couillard est soupçonné de contournement des règles d'éthique pour favoriser un ami. Étrangement, les conflits d'intérêts ou l'apparence de conflit d'intérêts font trop souvent surface chez ces élus. Il semble pourtant que le premier ministre fasse la sourde oreille. Il invective plutôt les sonneurs d'alarme, tout en réitérant sa confiance en ceux pris en faute.

Le premier ministre du Québec serait-il dans l'impossibilité de trouver, dans son entourage, un ministre compétent et sans tache pour remplacer au ministère problématique le ministre Lessard? Devra-t-il, faute de mieux, occuper lui-même ce poste au risque de devoir un jour se congédier lui-même?

Sylvia Pelletier-Gravel
Gatineau, le 2 octobre 2016

Mourir dans la dignité ou souffrir inutilement

Si vous habitez dans l'Ouest canadien et que vous choisissez des mesures de fin de vie, les évêques catholiques de cette région vous menacent d'être privés des derniers sacrements et de vous fermer les portes des églises pour un service religieux. Ce chantage de peur n'est-il pas aux antipodes du questionnement que semble manifester le pape François envers le dogmatisme aveugle de certains représentants de l'Église?

Au Québec, il existe un consensus social et politique sur la question d'abréger les souffrances inutiles de fin de vie. Le clergé conservateur de l'Ouest ne devrait-il pas s'ouvrir sur la question et faire preuve d'humanisme et de compassion à l'égard de catholiques qui, maîtres de leur vie, ont décidé d'y mettre fin en toute connaissance de cause?

Si la mort fait partie de la vie, il faudrait lui laisser la place quand la vie en a décidé ainsi.

Marcel Perron
Neuville, le 30 septembre 2016

LIBRE OPINION

La question catholique et l'aide médicale à mourir

LOUIS-ANDRÉ RICHARD
Ph. D., Professeur de philosophie, Cégep de Sainte-Foy

En cohérence avec sa position sur le respect de la vie et son caractère sacré, l'Église serait-elle avisée de célébrer des funérailles catholiques aux personnes décédées par aide médicale à mourir ou par suicide assisté? Telle est la question au cœur de la polémique médiatique de la semaine. La réponse fournie par certains évêques de l'ouest du pays consterne certains, en choque d'autres, mais ne laisse personne indifférent. Pour ma part, je crois pertinent de vanter les mérites de la question elle-même.

Dans une démocratie moderne, laïque et libérale, le rôle politique du religieux est difficile à cerner. Mais posons comme Alexis de Tocqueville, célèbre auteur de *La démocratie en Amérique*, qu'en même temps que la loi permet au peuple de tout faire, la religion l'empêche de tout concevoir et lui défend de tout oser. C'est ce qui donne sens et à-propos à l'interrogation des évêques.

Je rappelle pour mémoire, et contre toutes les manipulations démagogiques à suggérer le contraire, que la loi 2 du Québec n'a pas été adoptée dans le consensus et l'unanimité. Elle a été construite contre l'avis exprimé lors de la commission parlementaire par une majorité d'intervenants. En effet, 59% des avis, toutes origines confondues, ont exprimé sans équivoque une réticence marquée à l'endroit d'une loi offrant l'aide médicale à mourir. De plus, la très grande majorité des personnes impliquées en soins palliatifs y étaient opposées. Devant l'irrésistible logique du droit au «tout faire», le facteur d'expansion des lois favorisant l'accès à l'aide médicale à mourir croît à une vitesse formidable et donne l'impression de rallier la société civile.

Ainsi la question posée par les évêques de l'Ouest jette un pavé dans la mare du *politically correct*. Ils sont métamorphosés en suspects de convenance. Mais leur question n'en demeure pas moins intéressante et importante. Elle permet de réfléchir à la cohabitation du religieux et du politique, à la séparation comme à l'autonomie des institutions au cœur de la communauté politique. Pour cela, il faut avoir de la gratitude.

La gestion de la réponse…

Je ne suis pas théologien, mais je comprends que l'Église envisage l'existence terrestre dans la perspective du ciel à la rencontre de la cité de Dieu. Une telle perspective divise — ou du moins nuance — l'art de vivre la citoyenneté. Le chrétien est invité à rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Une telle posture impose un *modus vivendi* en décalage avec la posture de celui qui ne se sent redevable qu'à César. La question des évêques de l'Ouest trouve une autre source de légitimité, me semble-t-il.

Mais alors qu'en est-il de la réponse? Ceux de l'Ouest disent «non» à quiconque souscrit à l'aide médicale à mourir et ceux de l'Est affirment le «oui» au nom de la charité. Je caricature, mais entre les extrêmes, la voie moyenne doit tracer le chemin. Il serait ridicule d'exacerber tant la rigidité que la souplesse. La question des funérailles catholiques aux personnes décédées par euthanasie ou suicide assisté ne saurait se résoudre en un refus catégorique ou une acceptation d'emblée. Ici, comme dans tout ce qui engage les actes humains, le discernement fait son nid au cas par cas. Alors la conscience du pasteur avec celle de la famille du défunt traceront ensemble la voie convenable.

Il me vient cependant en tête deux conseils évangéliques adressés aux gens d'Église. Le premier vise à modérer les éventuelles réponses à l'emporte-pièce, trop intransigeantes. Devant les défis apparemment titanesques de la vie chrétienne, le Christ rassure en affirmant qu'il y a de nombreuses places dans la maison du Père. Contre la tentation de faire du ciel un centre commercial où la vie éternelle est toujours en solde, le Christ met en garde ses amis en rappelant de choisir la voie qui passe par la porte étroite.

La loi de la foi…

On retiendra que seul l'amour est digne de foi. Les seules fins de vie dignes de ce nom sont tributaires de l'amour qui les anime et les accompagne. C'est une des raisons et peut-être la raison principale expliquant la réticence des agents au service des soins palliatifs contre la pratique de l'aide médicale à mourir. Le mouvement de l'accompagnement palliatif est de marque chrétienne quant à son origine et il en hérite encore quant à son esprit. L'amour chrétien est plus riche, plus complexe et plus profond que toutes les autres formes possibles.

Là est le lieu d'un véritable mystère et, sous cet angle, le cardinal Lacroix a raison de dire que, du point de vue de Dieu, le ciel est pour tous. Mais la question doit être traitée du point de vue des hommes, et c'est pourquoi elle reste si importante à examiner dans la constante reconfiguration des liens civiques entre l'Église et l'État. Comme le disait si bien James Madison: *«Si les hommes étaient des anges, aucun gouvernement ne serait nécessaire.»* Cela est vrai de tous et pour tous, sous les régimes des deux cités, celle de Dieu comme celle des hommes.

Tocqueville a toujours raison. L'Église reste utile à la société civile. Elle dérange ce qui nous arrange dans nos velléités à tout se permettre. Elle arrange ce qui nous dérange au service des plus vulnérables.

IDÉES

LE FINANCEMENT DIRECT DES ENTREPRISES DE PRESSE

Une solution loin d'être exemplaire

L'État doit chercher à favoriser d'abord la mission d'informer des médias

DOMINIQUE PAYETTE

Ph. D., professeure titulaire au Département d'information et de communication de l'Université Laval et responsable du Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (GTJAIQ) mis sur pied en 2010



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Il faut trouver des modalités qui permettent de résoudre deux difficultés principales liées aux aides publiques aux médias : premièrement, s'assurer que ces aides publiques serviront bien l'information d'intérêt public et, deuxièmement, qu'elles protégeront les médias du fil à la patte que peut constituer un soutien direct de l'État.

Un peu plus de cinq ans après les recommandations du rapport du groupe de travail *L'information à Québec, un intérêt public,* qui recommandait l'intervention gouvernementale en soutien aux entreprises de presse, voici que bon nombre d'entre elles réclament aujourd'hui cette aide financière. Il est clair que la situation que nous jugions critique en 2011 n'a cessé de se détériorer et que l'intervention de l'État est urgente et nécessaire. Cette demande soulève cependant beaucoup de questions. Cette aide publique, sous forme de crédits d'impôt, de soutien à la masse salariale, par exemple, serait versée directement à des entreprises de presse. Elle risque fort de ne pas servir la population si l'on n'y associe pas des mesures visant à promouvoir une information de qualité. Elle exige également une reddition de comptes sur les objectifs poursuivis comme l'exige la saine gestion des fonds publics. Comment le faire tout en préservant la liberté des entreprises de presse ? Il faut inventer des modalités qui mettront une certaine distance entre les médias et l'État, un corps intermédiaire, susceptible de faire l'analyse, la gestion et le bilan de ces investissements. Voilà l'un des enjeux.

C'est notamment ce que nous indiquent clairement des critiques du modèle français d'aide à la presse, un modèle de financement direct des entreprises. Trois études ont fait cette démonstration en France où l'État intervient directement. En 2008, les débats lors des États généraux de la presse écrite ont mené là-bas à un plan d'aide de plus de 600 millions sur trois ans, reconduit depuis, venu s'ajouter aux aides directes et indirectes qui existaient depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour la seule année 2010, l'année étudiée par le GTJAIQ, les formes d'appui direct à la presse en France ont totalisé 578 millions d'euros en incluant le financement de l'Agence France-Presse. On estime les aides indirectes, comme l'exonération d'impôts, à 200 millions d'euros. Le journal *Le Monde* a reçu, entre 2009 et 2011, l'équivalent de 19 centimes d'euro par exemplaire. Le journal *La Croix*, 32, *Le Nouvel Observateur* 29, soit la même somme que *Télérama*, et *L'Humanité* détient le record avec 48 centimes par exemplaire.

En 2010, le GTJAIQ a demandé au sociologue français spécialiste des médias Jean-Marie Charron de commenter ces aides publiques généreuses. Il est sévère. Selon cet expert, les aides publiques françaises sont multiples, coûteuses, et pas toujours efficaces. M. Charon conclut que l'État français investit mal et que les aides en place ne favorisent pas les contenus : *« La presse française paie trop cher pour sa fabrication, alors qu'elle n'investit pas ou ne peut pas investir suffisamment dans ses contenus (effectifs, qualités, moyens affectés aux rédactions). »*

À son tour, le consultant Aldo Cardoso a été mandaté par l'administration française pour repenser la gouvernance des aides publiques à la presse. Dans son rapport remis en septembre 2010, il reconnaît que *« l'information politique et la presse permettent aux citoyens de participer à la vie publique, pour autant que les titres respectent les termes d'un engagement déontologique »*. Comme il l'indique, *« la plupart des interlocuteurs rencontrés par la mission s'accordent sur la nécessité de repenser les fondements de cette intervention et de passer d'une logique visant à aider "des acteurs et une industrie" à une logique dédiée à l'accompagnement d'une "fonction" (celle d'informer) »*.

Plus récemment, en 2014, la Cour des comptes cette fois, l'équivalent français de notre bureau du Vérificateur général, estime, au terme d'un volumineux rapport, que *« les résultats* [sont] *décevants au regard des attentes et des moyens engagés »*.

Ces mises en garde sont sérieuses. Elles signifient qu'il faut trouver des modalités qui permettent de résoudre deux difficultés principales liées aux aides publiques aux médias : premièrement, s'assurer que ces aides publiques serviront bien l'information d'intérêt public et, deuxièmement, qu'elles protégeront les médias du fil à la patte que peut constituer un soutien direct de l'État.

La situation est plus complexe ici qu'en Europe, notamment parce que, au Canada, comme ailleurs en Amérique du Nord, le journalisme n'est ni une profession encadrée ni un titre protégé. Les entreprises de presse ne sont pas non plus clairement identifiées, surtout en cette période d'émergence de nombreuses nouvelles initiatives sur Internet que l'État doit pouvoir soutenir également si elles contribuent à l'information d'intérêt public. Mais comment admettre en démocratie que c'est l'État qui définirait ce qu'est ou non une entreprise de presse susceptible de recevoir ces avantages ? Comment les médias continueront-ils de jouer leur rôle s'ils sont redevables de leur survie à l'État ? Il est impératif de conserver une distance raisonnable entre l'État et les médias, mais un financement direct ne conserve pas cette distance.

D'autres modèles existent, comme le financement des entreprises de presse par l'entremise de sociétés de journalistes, par exemple, servant de corps intermédiaire pour la gestion des fonds publics, et l'idée de lier les subventions au respect de la déontologie journalistique est aussi une manière d'y arriver. Pourquoi ne pas donner au Conseil de presse du Québec la responsabilité de déterminer quelle entreprise peut se qualifier aux subventions et d'en assurer le suivi ? Sans l'instauration de certaines modalités de ce genre, les exemples nous apprennent que nous courons le risque de constater que l'argent public n'atteint pas d'objectifs clairs et de voir des entreprises de presse susceptibles d'être soumises et dominées. Il faut trouver des mesures qui permettront à l'État de jouer pleinement son rôle face à la crise actuelle de l'information qui démontre qu'on ne peut en aucun cas continuer de laisser le seul marché, l'offre et la demande, dicter les règles du journalisme.

VIE PRIVÉE

Moderniser les outils du Commissaire

PIERRE TRUDEL



Dans son récent rapport annuel, le Commissaire à la vie privée explique la nécessité de *« moderniser les outils du XXe siècle »*. Il a raison : les lois sur la protection des renseignements personnels ont été mises en place avant Internet.

Dans l'univers en réseau, le défi est de protéger la capacité des individus de contrôler l'information relevant de leur vie privée. Mais il importe aussi de garantir le fonctionnement des espaces publics, ces lieux désormais virtuels, dans lesquels les autres ont le droit de nous critiquer ou de connaître nos faits et gestes à caractère public.

Évidemment, il faut regarder de très près les dispositions des lois mises en place afin de lutter contre le terrorisme. Les pouvoirs accrus accordés aux forces de sécurité doivent être balisés et surtout leur exercice surveillé efficacement.

Le Commissaire préconise de réviser les lois sur la protection des renseignements personnels qui relèvent d'un contexte informationnel qui n'existe plus. Désormais, c'est dans l'environnement en réseau que se déroulent nos interactions avec les autres, avec les entreprises, avec les organismes publics et les entreprises privées.

La véritable protection de la vie privée requiert de renforcer nos capacités de maîtriser les informations relevant de notre intimité, pas d'occulter celles qui sont inhérentes à la vie sociale.

Par exemple, le Commissaire veut revoir la place du consentement dans la protection des renseignements personnels. Actuellement, le principal droit protégé par les lois est celui de donner son « consentement » à la collecte et à l'utilisation des renseignements que collectent les entreprises ou les organismes publics.

Or, sur Internet, notre droit « de consentir » se résume à cocher « j'accepte » lorsqu'on ouvre un compte auprès d'un fournisseur. Une fois qu'on a cliqué « j'accepte », les organismes ayant collecté des renseignements personnels peuvent pratiquement agir à leur guise. La protection fondée sur le consentement ne procure qu'une impression que notre vie privée est protégée.

Étant donné les conditions dans lesquelles circule désormais l'information sur les individus, il importe d'envisager des mesures protectrices même à l'égard des données que nous avons « consenti » à partager.

Par exemple, de plus en plus d'objets connectés arrivent sur le marché. Protéger la vie privée de leurs utilisateurs suppose d'y intégrer par défaut, dès la fabrication, des protections de l'intimité. Le Commissaire devrait être habilité à réglementer les configurations techniques des objets qui se raccordent au réseau.

Protéger la vie privée dans les réseaux suppose de réglementer proactivement les conditions auxquelles les entreprises et leurs partenaires peuvent accéder aux renseignements personnels. Car désormais, les informations sont là, présentes, disponibles, et leur protection suppose d'encadrer le droit d'y accéder.

Les lois actuelles tentent de protéger en prohibant la circulation de l'information. C'est désormais en sécurisant l'information qui circule qu'il faut assurer le respect de la vie privée.

Dans l'environnement en réseau, il faut minimiser la collecte de renseignements personnels. L'enjeu crucial est de bien régir le droit d'accéder aux renseignements privés relatifs à une personne. Plutôt qu'imposer de collecter de nouveau les informations chaque fois que l'on accède à un service, il faut privilégier les outils qui sécurisent les accès aux données personnelles déjà collectées.

Les lois doivent aussi garantir la libre circulation des informations publiques ou auxquelles les autres ont légitimement intérêt à accéder. À l'égard de ces informations, c'est contre les abus avérés que la loi doit nous protéger.

Hélas, inspiré par certains développements en Europe, le Commissaire met en avant le droit de faire effacer les informations publiques licites sur Internet au nom du « droit à l'oubli ». C'est une orientation inquiétante.

Il faut se tenir loin de la fuite en avant consistant à censurer des informations publiques licites plutôt que de s'attacher à renforcer la protection des renseignements privés. Les orientations évoquées par le Commissaire laissent craindre des mesures qui viendraient censurer les moteurs de recherche et autres outils assurant la circulation de l'information relative aux activités publiques.

Les lois sur les renseignements personnels doivent refléter les enjeux inhérents au contexte engendré par les réseaux. Elles doivent protéger ce qui est vraiment de nature à mettre à mal notre vie privée, non empirer les lourdeurs bureaucratiques ou procurer des leviers à ceux qui veulent occulter leurs faits et gestes d'intérêt public en les dotant d'un droit de prétendre que l'information publique à leur sujet aurait perdu sa « pertinence ».

Sables bitumineux : une opération militaire contre la terre

Pourtant, ce lieu a une mémoire. Ce lieu a une histoire.

JEAN MORRISSET

Poète, écrivain et professeur honoraire au département de géographie de l'UQAM

Quiconque visite les aires d'opération de Syncrude et Suncor à Fort McMurray en ressort avec l'étrange malaise de vivre un mensonge consenti où les mots eux-mêmes sont pervertis. Sous le prétexte de prouesses techniques et de réalisations d'ingénierie offertes à l'admiration crédule, on se retrouve sur un terrain de guerre et de champs minés s'apparentant à une opération militaire perpétrée contre la terre — et contre les Nations premières qui en ont été chassées par la mise ensédentarité forcée. On se demande alors si ce n'est pas par autodérision et pour se moquer d'elle-même qu'une société se désigne sous le nom de Suncor, « corporation solaire » ? Alors que ses activités empêchent toute lumière naturelle et tout soleil de pénétrer ses quartiers d'exploitation. Tant les fumures blafardes et les vapeurs nauséeuses qui s'en dégagent entretiennent une brume gluante et gélatineuse à faire pâlir de jalousie tous les fabricants d'enfer de la planète.

Non seulement il s'agit d'un front militaire où les combats se poursuivent jour et nuit sans le moindre répit, mais le lieu des opérations bitumineuses et l'architecture de ses paysages bituminés imposent chez les travailleurs un habitus ravageant peu à peu toute sensibilité. Tel un prisonnier libéré se sentant perdu hors de sa geôle, les installations de Syncrude génèrent une perte de conscience géographique, une mise en néant écologique soigneusement planifiée. Plus encore, Fort McMurray et ses rues sans piétons, ses sous-cités dortoirs, ses espaces bétonnés de partout apparaissent comme autant de camps de concentration acceptés et dont toute mémoire est bannie comme élément indésirable. Et où quiconque est pris en flagrant délit de flânerie risque de recevoir une contravention.

Ce n'est pas qu'on soit *in the middle of nowhere*, c'est qu'il n'y a même plus de *middle* ni de *nowhere*, le lieu étant devenu un hors-lieu fonctionnel. Comme si l'espace lui-même était assujetti à un génocide permanent.

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un extrait du dernier numéro de la revue *Milieu(x)* (nº 3, an 2016, *revuemilieux.org*).



L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné *(adjoints à la direction de l'information)*, Antoine Robitaille et Guy Taillefer *(éditorialistes, responsables de la page Idées)*, Michel Garneau *(caricaturiste)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Olivier Zuida *(recherchiste photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Alexandre Shields *(environnement)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Fabien Deglise *(société)*, Jean Dion *(sports)*, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli *(reporters)*; **information politique :** Marco Fortier *(chef de division)*, Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*, Guillaume Bourgault-Côté *(reporter)*, Julie Carpentier *(pupitre)*; **information culturelle :** Catherine Lalonde *(reporter culturel)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, François Lévesque et Caroline Montpetit *(reporters)*, Benoît Munger et Philippe Papineau *(pupitre)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(chef de division)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*; **information internationale :** Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay *(pupitre)*; **section art de vivre:** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; Loïc Hamon *(cahiers spéciaux)*; **équipe internet:** Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay *(pupitre)*, Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa *(assistants)* ; **correction :** Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; **soutien à la rédaction:** Amélie Gaudreau *(secrétaire)*, Laura Pelletier et Arnaud Stopa *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)*. **PUBLICITÉ** Cynthia Floccari *(adjointe)*, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte *(avis légaux)*, Amélie Maltais *(coordonnatrice)*, Laurence Hémond *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur web)*, Jean-François Côté *(analyste programmeur)*, Osvaldo Casas *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore *(coordonnatrice du service à la clientèle)*, Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Mélisande Simard *(adjointe administrative et responsable des ressources humaines)*, Florentina Draghici et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

NEILSON

SUITE DE LA PAGE 1

a joué à la même affiche que Loretta Lynn, Johnny Cash. The Neilsons? Famille familière dans le ROC, jamais le moindre écho ici. *«Nous n'avons jamais joué au Québec. Je suis venue à Montréal une fois, quand je fréquentais mon futur mari. On a été au Festival de jazz, pour voir Tony Bennett.»*

Les deux solitudes, encore et toujours, à moins que ce ne soit l'état des routes. Il aura fallu la reconnaissance aux antipodes pour qu'elle revienne. À peine un détour. *«Mon grand plan secret! Me marier avec un Néo-Zélandais, déménager au bout du monde, me faire connaître, obtenir du succès: dix ans plus tard, enfin le Québec!»* Elle pouffe d'un grand rire, visiblement ravie.

Exil volontaire et nécessaire, comprend-on. *«Je crois qu'autrement, je ne me serais jamais extirpée du filet de protection des Neilson: on ne se met pas beaucoup en danger quand on chante en famille…»* Son premier album néo-zélandais, *Red Dirt Angel* (2008), était composé *«à partir des démos que je colportais à Nashville»*, et s'imposer chanteuse country là-bas tout là-bas est un sacré pari: *«On n'est pas tellement country en Nouvelle-Zélande. Il m'a fallu jusqu'à* Dynamite! [son quatrième album, paru en 2014] *pour comprendre et faire comprendre qui j'étais. Ce mélange de mon père blues et rock'n'roll, de ma mère pure et dure country, avec le gospel de ma jeunesse. Et mon goût pour le jazz là-dedans.»*

Discipline et lâcher-prise

Il y a tout ça et plus dans *Don't Be Afraid*. Tami Neilson est un peu beaucoup Patsy Cline chez Ella Fitzgerald, ou alors Imelda May chez Peggy Lee, c'est comme vous voulez, comparaisons certes excessives, mais pas sans vérité. Elle peut beaucoup, Tami: large registre, voix formidable et maîtrise des moyens. Sait quand retenir la note (*If Love Were Enough*, à feu doux), quand lâcher prise (*Holy Moses*, pleins poumons). *«Là encore, c'est la discipline en famille, et la liberté en solo. Par moments, en studio, je chantais comme si c'était une berceuse pour mes enfants, et à d'autres, comme si j'avais une foule à convaincre.»*

Rendus à fleur de peau, tout le temps: l'album a été enregistré avant et après le décès de son père en février 2015. *«J'étais dévastée, j'ai couché dans ses pyjamas pendant des semaines pour le sentir encore vivant…»* La chanson-titre, la toute dernière de Ron Neilson, parachevée par Tami et son frère Jay, est testamentaire: on peut entendre le démo à la fin de l'album. *«J'avais écrit* Bury My Body *pour lui, pour exprimer sa force devant la mort. Et quand je la lui ai fait entendre, il m'a parlé de ce blues sur lequel il travaillait, qu'il avait d'abord appelé* Fear Not. *À l'hôpital, je lui ai dit que je serais sa voix. Et pour la suite de l'album, j'ai été pour ainsi dire en mission.»*

Et cette mission se poursuit. En tournée jusqu'ici, avec ses musiciens de là-bas. *«Je les voulais avec moi, même si ça veut dire qu'on finit par payer pour ce voyage. C'est mon* band. *En studio comme en spectacle. Cet album, c'est aussi leur son. C'est ma famille néo-zélandaise d'adoption. Et mon frère Jay traverse le Canada avec nous. Mon père disait: "Il y a le diamant, mais c'est l'écrin qui met en valeur." Je pense que j'ai besoin d'être bien entourée.»* Je lui dis que l'Upstairs, c'est la noble porte d'entrée, mais que cet album demande une grande scène, pourquoi pas au Festival de jazz l'an prochain? *«J'en rêve…»* On est plusieurs.

Le Devoir

DON'T BE AFRAID
Tami Neilson
Outside

En spectacle à l'Upstairs mercredi 5 octobre, à 20 h, 21 h 15 et 22 h 30.

CARBONE

SUITE DE LA PAGE 1

nus perçus par la taxe carbone resteront dans la province où les émissions ont été émises.

«Parce que la pollution traverse les frontières, toutes les provinces doivent faire leur part», a fait valoir M. Trudeau. *«Après des décennies d'inaction, après des années d'opportunités manquées, nous allons finalement prendre des mesures concrètes et réelles»*, a-t-il également souligné.

«La tarification du carbone est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'innovation, a insisté pour sa part la ministre de l'Environnement Catherine McKenna, à la suite de la rencontre avec les ministres de l'Environnement des provinces et territoires. *Déjà, 80% des Canadiens vivent dans une province où le gouvernement impose une telle tarification. Nous voulons suivre cette tendance et faire en sorte qu'il en soit de même pour les 20% restant de la population.»*

Douche froide

Le problème, c'est que cette nouvelle mesure a été présentée sans préavis. Elle a d'ailleurs pris de court tous les ministres provinciaux réunis à Montréal. Résultat: alors même que les discussions se poursuivaient, en après-midi, la ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, Margaret Miller, a quitté la rencontre en critiquant la décision du gouvernement Trudeau.

Son collègue de la Saskatchewan, Scott Moe, a fait de même quelques minutes plus tard. *«Nous sommes venus ici de bonne foi, mais le gouvernement fédéral nous a trahis»*, a-t-il lancé. *«Ce qui avait toujours été convenu, c'est que le processus en serait un de collaboration. Mais d'après ce que nous avons vu, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ce n'est pas une bonne journée pour les relations fédérales provinciales.»* La Saskatchewan, qui mise notamment sur le développement des énergies fossiles, s'oppose à une tarification du carbone.

Le ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Perry Trimper, a lui aussi quitté la rencontre avant sa conclusion, se disant *«surpris»* de la décision unilatérale d'Ottawa. Alors que les discussions progressaient depuis déjà près d'un an, a-t-il rappelé, *«soudainement, on annonce une politique qui aura un impact direct sur le contenu des recommandations que nous devons mettre de l'avant. Cela va à l'encontre de tout le travail qui a été fait»*.

La délégation du Manitoba a quitté promptement la rencontre, sans répondre aux questions des journalistes. Même départ précipité pour le Nunavut. La conférence de presse qui devait clore les discussions a même été annulée.

Optimisme

Ce climat tendu n'a pourtant pas empêché la ministre Catherine McKenna de voir dans cette rencontre un franc succès. *«Je suis tellement fière des progrès accomplis aujourd'hui*, a-t-elle dit. *La discussion sur le prix du carbone a été difficile pour certaines provinces, mais nous devons avancer, et nous avons fait des progrès sur d'autres éléments tellement importants.»* Interpellée à plusieurs reprises sur le départ précipité de plusieurs ministres, elle a simplement indiqué que les discussions se poursuivront. Une rencontre des premiers ministres des provinces sur la question climatique est d'ailleurs prévue plus tard cette année.

Même optimisme du côté du ministre québécois de l'Environnement, David Heurtel, qui a souligné le changement de ton à Ottawa par rapport au règne conservateur. *«On avait un gouvernement à Ottawa qui reconnaissait à peine l'existence des changements climatiques. Il faut donc réaliser que la rencontre d'aujourd'hui et la proposition fédérale d'aujourd'hui, c'est un pas dans la bonne direction.»*

L'Alberta, qui compte pour 38% de toutes les émissions canadiennes, a elle aussi salué les progrès réalisés à Montréal, tout en insistant pour dire que le fédéral doit aussi ouvrir la porte à la construction de pipelines pour permettre l'exportation du pétrole des sables bitumineux. Ces projets, qui faciliteront l'expansion d'un secteur pétrolier dont les émissions de gaz à effet de serre sont en hausse constante, doivent plutôt être rejetés en bloc, ont affirmé lundi les écologistes présents à Montréal.

À Ottawa, la néodémocrate Linda Duncan s'est dite désolée que le gouvernement s'engage à signer l'Accord de Paris *«sans avoir les mécanismes en place»* pour le faire appliquer. *«Aurons-nous droit à un Kyoto numéro deux»*, a-t-elle demandé, en référence à l'accord que les libéraux de Jean Chrétien avaient ratifié en 2002, mais n'avaient jamais mis en œuvre avant leur défaite trois ans plus tard.

Avec Hélène Buzzetti et Marie Vastel
Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des opposants à l'exploitation des énergies fossiles ont manifesté durant les négociations.

Les systèmes de tarification en place au Canada

Québec : Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission (SPEDE), lié à la Californie. Mis en œuvre en 2013, il permet aux sociétés qui émettent moins de GES que prévu de revendre leurs droits. Prix des unités lors des dernières enchères de droits: 16,45$ la tonne. Somme récoltée: 3,3 milliards de 2013 à 2020.
Ontario : Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission, qui sera lié au Québec et à la Californie. Le prix exact des droits mis aux enchères n'est pas encore connu, mais la première ministre Kathleen Wynne a déjà évoqué 18$ la tonne. Somme récoltée: 1,9 milliard par année.
Alberta : Le gouvernement Notley entend imposer une taxe carbone de 20$ la tonne au 1er janvier 2017, qui passera à 30$ en 2018. Somme récoltée: 9,6 milliards sur cinq ans.
Colombie-Britannique : Taxe sur les émissions de carbone. Mise en place en 2008, elle se situe à 30$ la tonne depuis 2011. Pour que son instauration ait lieu à coût nul, le gouvernement a réduit les impôts des particuliers et des entreprises.

François Desjardins

Des précédents

Finlande
À tout seigneur, tout honneur. La Finlande est le premier pays au monde ayant imposé une taxe sur le carbone. C'était… en 1990. La taxe y varie selon le produit visé, mais est d'environ 33$ la tonne d'émission de carbone et va jusqu'à 191$ la tonne pour le charbon et ses produits dérivés.

Suède
Le voisin scandinave a emboîté le pas en 1991 en instaurant sa taxe, qui atteint aujourd'hui environ 141$ la tonne de carbone. Le secteur industriel bénéficie de diverses réductions ramenant la taxe à 30$.

Irlande
Sa taxe sur le carbone instaurée en 2010 a augmenté du tiers pour atteindre aujourd'hui 30$ la tonne.

Union européenne
Les 28 pays de l'Union, auxquels se sont joints l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein, se sont dotés en 2005 d'un système de plafonds d'émission de carbone, plus facile à instaurer politiquement qu'une taxe. On estime qu'environ 45% des émissions européennes sont couvertes par le système. Le prix de la tonne de carbone, soumis aux aléas du marché, a chuté au lendemain du Brexit à environ 10$ la tonne.

Australie
Le petit frère canadien dans la grande famille du Commonwealth a eu très brièvement une taxe sur le carbone. Dès son instauration en 2012 par la coalition travailliste-vert, la taxe de 25$ la tonne a suscité les passions. Elle a été abolie deux ans plus tard par les libéraux de Tony Abbott (les frères spirituels des conservateurs canadiens).

Chili
Il s'agira du premier pays de l'Amérique du Sud à instaurer une taxe sur le carbone, lorsque celle-ci entrera en vigueur. Les émissions seront comptabilisées en 2017 et la facture, envoyée l'année suivante. Elle sera de 5$ la tonne et s'appliquera à 55% des émissions du pays.

Afrique du Sud
La taxe de 12$ la tonne devrait entrer en vigueur graduellement à compter de janvier prochain, jusqu'en 2020; 60% des émissions du pays sont exemptées, dont celles provenant de l'Agriculture et de la foresterie.

Hélène Buzzetti

DÉBAT

SUITE DE LA PAGE 1

public, mais Paul St-Pierre Plamondon va plus loin en proposant de mettre en œuvre cette interdiction purement et simplement.

Sur la fixation du nombre d'immigrants admis au Québec, Alexandre Cloutier et Jean-François Lisée se sont opposés tandis que Paul St-Pierre Plamondon affirmait qu'on pouvait discuter d'abaisser le seuil à 5000 immigrants ou encore de l'augmenter à 95 000 sans se faire jeter la pierre. *«On a le droit de mener ce débat-là sans se faire traiter de xénophobes»*, a lancé le candidat.

Reprenant les arguments de la Chambre de commerce de Québec qui se plaint des pénuries de main-d'œuvre, Alexandre Cloutier a plaidé pour le maintien des seuils actuels afin d'assurer le développement économique. *«La réponse facile, c'est de réduire les seuils. La réponse intelligente, c'est de dire: on va mieux accompagner»*, a-t-il dit. Martine Ouellet a critiqué le manque de ressources consenties à l'intégration des immigrants et proposé de recréer les COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants). Pour Jean-François Lisée, qui a suggéré que le vérificateur général du Québec soit mandaté pour proposer des seuils au gouvernement, le nombre de 50 000 immigrants, *«c'est un chiffre inventé par les libéraux* […]. *C'est de la rectitude politique de dire qu'il faut s'en tenir à ce chiffre»*.

Sur la langue de travail, Martine Ouellet et Jean-François Lisée ont eu un accrochage, la candidate rappelant à son collègue la position qu'il avait prise en évoquant la possibilité d'exiger que les guichetiers de la Société de transport de Montréal (STM) connaissent l'anglais. Cette possibilité était prévue par René Lévesque et Camille Laurin lors de la rédaction de la loi 101, a-t-il soutenu. *«Soit tu veux changer la loi 101 pour enlever ce que Camille Laurin et René Lévesque y avaient mis, soit tu arrêtes de m'achaler avec ça»*, a-t-il répliqué devant un parterre de plus de 250 personnes.

Consensus sur l'éducation

Les échanges en matière d'éducation ont toutefois permis de mettre en lumière des consensus.

Ainsi, les quatre aspirants chefs se sont dits favorables à une modification de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants afin de reconnaître, mais également d'encadrer, le droit de grève des étudiants. «[Il faut] *que ça se déroule convenablement»*, a affirmé M. Cloutier, se disant, à l'instar de ses trois adversaires, en faveur du vote secret. Il n'est pas question de restreindre la *«liberté d'expression et la liberté d'association»*, a insisté M. St-Pierre Plamondon, rappelant avoir été *«avocat des carrés rouges»* durant le printemps 2012.

Les candidats se sont également tous désolés des *«moyens»* à la disposition des enseignants québécois. M. Lisée préconise l'octroi de *«plus de moyens»* aux écoles en milieu défavorisé.

À ce sujet, M. Cloutier estime que les écoles publiques sont *«de moins en moins publiques»* notamment en raison de la multiplication des programmes d'éducation internationale ou encore de sports-études. Les directions d'école *«sélectionnent»* des élèves, puis *«refilent la facture»* aux parents, a-t-il déploré. De leur côté, les enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage vivent une *«tragédie»* devant l'absence de ressources. *«Il est grand temps de faire du ménage là-dedans»*, a-t-il fait valoir.

Par ailleurs, M. Cloutier et M. St-Pierre Plamondon se sont engagés à contraindre les écoles secondaires privées, subventionnées à hauteur de 75% par l'État, à accueillir davantage d'élèves en difficulté. M. St-Pierre Plamondon a déploré que les écoles privées aient pris sous leur aile à peine 20% des enfants en difficulté.

Ouellet se ralliera, mais…

Les membres du PQ éliront un nouveau chef vendredi soir. Ils ne cloront pas pour autant le débat sur le mode d'accession à l'indépendance, a averti Martine Ouellet lundi soir.

La députée de Vachon refusera net de promouvoir un référendum sur le pays du Québec au-delà de 2022 si son adversaire Jean-François Lisée remporte la course à la direction du PQ. *«Je ne renierai pas mes convictions. Il y a toujours eu de la place au Parti québécois. Moi, ça fait 30 ans que j'y suis au Parti québécois, il y a toujours eu de la place pour les débats»*, a-t-elle déclaré dans un point de presse lundi soir. La députée de Vachon s'engage à «[se] *rallier»* au vainqueur tout en continuant à faire la promotion d'un référendum dans un premier mandat du PQ. Mme Ouellet ne subira pas de *«sanction»* si elle continue à défendre un référendum entre 2018 et 2022, a précisé M. Lisée. *«Je pense qu'il ne serait pas approprié qu'un candidat qui a perdu la course décide de continuer à faire la promotion de son idée jusqu'au congrès puisque 70 000 personnes vont avoir pris cette décision»*, a-t-il toutefois affirmé à la presse.

Jean-François Lisée, Alexandre Cloutier et Paul St-Pierre Plamondon se sont engagés à appuyer publiquement le plan vers le pays du prochain chef. *«Il n'est pas question, si je perds, de continuer de faire un genre de guerre d'arrière-garde jusqu'à la fin. On est des démocrates, il faut accepter la décision des membres»*, a soutenu le député de Rosemont.

Avec Dave Noël
Le Devoir

Voir › **L'analyse post-débat** de notre chroniqueur Michel David. ***Sur l'application tablette ou le site Web du* Devoir.**

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Par courriel agenda@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.